



République de Djibouti – Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le gouvernement de la République de Djibouti et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

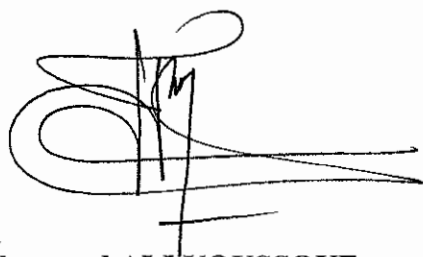
- (1) Le gouvernement de la République de Djibouti (représenté par Almis Mohamed Abdillahi, Directeur du Financement Extérieur auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification) et la Commission européenne (représentée par Joaquin Gonzales Ducay, Chargé d'affaires de la Délégation de la Commission européenne auprès de la République de Djibouti), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à Djibouti de mars 2006 à novembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République de Djibouti, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation à Djibouti.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République de Djibouti pour la période 2008-2013, un montant de **40,5 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **0,6 million d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République de Djibouti bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République de Djibouti dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur base de l'Article 15.4 conjointement avec l'Article 4.1.d de l'annexe IV de

l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non-Etatiques ou sur base de l'Article 72.6 de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les Règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10^e FED et sur le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe I.b à l'Accord de Partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

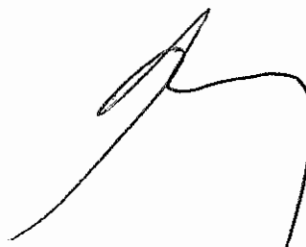
Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007.

Pour le gouvernement
de la République de Djibouti



Mahamoud ALI YOUSOUF
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

Pour la Commission Européenne



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UE ET DJIBOUTI

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

I.2. Objectifs stratégiques de coopération avec le pays partenaire

I.3. Principaux accords bilatéraux

CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays partenaire

II.1.1. Situation politique et institutionnelle

II.1.2. Situation économique et commerciale

II.1.3. Situation sociale, y compris le travail décent et l'emploi

II.1.4. Situation environnementale

II.1.5. Le pays dans le contexte international

II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté

II.3. Stratégie de développement du pays partenaire

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE

III.1. Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE (enseignements tirés de l'expérience)

III.1.1. Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)

III.1.2. Projets et programmes hors secteurs de concentration

III.1.3. Utilisation de l'enveloppe B

III.1.4. Autres instruments

III.2. Information sur les programmes des autres donateurs (complémentarité)

III.3. Autres politiques de la CE : cohérence de la politique de développement

III.4. Description du dialogue politique avec Djibouti

III.5. Description de l'état du partenariat avec le pays partenaire et des progrès du processus d'harmonisation

CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE

PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF

ANNEXES

- 1. Tableaux « aperçu du pays » et « principaux indicateurs OMD »**
- 2. Matrice des donateurs**
- 3. Résumé analytique du profil environnemental du pays**
- 4. Profil des migrations du pays**
- 5. Processus d'élaboration du DSP : attention particulière à l'implication des acteurs non étatiques et des autorités locales**
- 6. Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales**
- 7. Analyse de la viabilité de la dette**
- 8. Liste des engagements du Gouvernement**

0. RÉSUMÉ

Un nouvel accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP a été signé à Cotonou le 23 juin 2000. Cet accord prévoit la préparation d'un document de stratégie du pays (DSP) qui fournira le cadre pour l'appui de la CE en faveur de Djibouti au titre du 10^e FED. Conformément à l'esprit et aux principes de l'accord de Cotonou, le gouvernement de Djibouti (GoD) et la CE ont élaboré conjointement ce document en consultant des acteurs étatiques et non étatiques et les donateurs principaux, notamment les États membres de l'UE. Le résultat de ce processus est un DSP basé sur les objectifs de la politique djiboutienne et sur les objectifs propres de la coopération au développement de l'UE.

Le DSP met en lumière la situation difficile de Djibouti, handicapé par une série de contraintes structurelles, des ressources naturelles et humaines limitées, un climat aride et les limitations propres à un pays de taille réduite. Mais il met aussi en relief les atouts du pays, dont la position sur la pointe Est de la Corne de l'Afrique et à l'entrée de la mer Rouge, rend ses infrastructures stratégiques (ports, zones franches) d'importance régionale.

La situation politique interne est marquée par une stabilité exceptionnelle dans la région. Le gouvernement s'est engagé dans la voie d'une décentralisation progressive qui accorde une autonomie accrue aux régions, dans la double perspective de promouvoir leur développement économique et de renforcer l'unité du pays.

Jusqu'à fin 2003, Djibouti a entrepris des réformes de stabilisation fiscale et macroéconomique dans le cadre de deux programmes avec le FMI et a bénéficié d'appuis budgétaires de la CE. Depuis, des faiblesses dans la gestion macroéconomique ont empêché la mise en œuvre de nouveaux programmes avec le FMI et la mobilisation des ressources envisagées pour l'appui budgétaire dans le 9^e FED. Des efforts ont été consentis tant par le secteur privé que par le secteur public pour stimuler la croissance, mais malgré une amélioration du taux de croissance et une réduction de l'inflation, la gestion fiscale de Djibouti reste faible avec la persistance d'arriérés extérieurs et l'accumulation d'arriérés intérieurs. Des améliorations importantes seraient également à apporter à la gestion des finances publiques.

Pays à revenu intermédiaire (PIB par tête estimé en 2006 à 1 030 USD), Djibouti est caractérisé par des taux de pauvreté très élevés (84 % en milieu urbain, où la majorité de la population se concentre) et des indicateurs sociaux en deçà de ceux des pays à revenu comparable. Un cadre stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) a été approuvé en juin 2004, mais n'a pas été accompagné d'une réorientation des dépenses publiques en faveur des services sociaux ni d'un système de suivi transparent basé sur des indicateurs de résultats. La population est restée pauvre dans son ensemble et les indicateurs sociaux se sont maintenus à des niveaux faibles. Partant de ce constat, le GoD a lancé en janvier 2007 *l'initiative nationale pour le développement social* (INDS) destinée à faire reculer la pauvreté et dont le financement serait adossé à des ressources pérennes inscrites au budget de l'État.

La stratégie de coopération communautaire s'appuie sur le cadre général fourni par le DSRP 2004, en phase de revue et d'actualisation, ainsi que sur l'INDS. Elle vise à soutenir le pays dans la mise en œuvre de ses politiques liées à la réduction de la pauvreté. Elle participera aussi à la mise en œuvre de la décentralisation. Globalement, la stratégie répond aux objectifs généraux de coopération de l'UE. Elle découle de l'analyse de la situation du pays, de ses perspectives et défis et reflète les leçons tirées de l'expérience de la CE à Djibouti. Les appuis à apporter sont basés sur une allocation indicative de 36,8 Mio EUR (enveloppe A) plus un montant (enveloppe B) pour des appuis supplémentaires à mobiliser en cas de chocs exogènes. Le DSP identifie un seul domaine de concentration, notamment «*Eau/assainissement et énergie*», et un domaine hors concentration concernant principalement des appuis à la mise en œuvre de la décentralisation, à la société civile et à l'intégration régionale et aux accords de partenariat économique (APE). Ces ressources pourront être complétées par la mobilisation des aides sur les lignes budgétaires, les ressources d'ECHO, les interventions de la BEI et les aides à l'intégration régionale.

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE PREMIER: CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UE ET DJIBOUTI

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'UE a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière) et projette vers l'extérieur ses propres politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-UE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et Djibouti poursuivra ces objectifs en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, ainsi que les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11, point b, de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément aux ambitions internationales et en tenant dûment compte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique qui trace un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD plus rapidement.

I.3. Principaux accords bilatéraux

Djibouti s'intègre dans les négociations d'un APE entamées avec un groupe de pays d'Afrique orientale et australe (AfOA/ESA). Dans ce contexte, il a bénéficié d'une assistance pour la préparation et la mise en œuvre de ces pourparlers. Cette assistance a permis de mener une étude d'impact de la mise en place d'un APE sur l'économie et sur l'environnement social et fiscal de Djibouti. L'étude et les ateliers de restitution ont été menés entre avril et juin 2005 et le rapport final sur l'étude d'impact a été soumis aux autorités nationales en juin 2005. Une étude complémentaire effectuée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été rendue en 2006.

CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays partenaire

II.1.1. Situation politique et institutionnelle

Occupant une position stratégique sur la pointe Est de la Corne de l'Afrique et à l'entrée de la mer Rouge, la République de Djibouti évolue au cœur d'un ensemble géographique qui connaît des crises récurrentes et où elle peut être considérée comme un pôle de stabilité. Elle est constituée de trois communautés ethniques: Somalis (Issas, majoritaires), Afars et Arabes.

Les revendications pour une plus grande ouverture politique ont été la cause du conflit civil qui a duré de 1991 à 1994. Dans l'accord de paix signé en mai 2001, le rééquilibrage ethnique dans la gestion des affaires publiques et la décentralisation territoriale occupent une place prépondérante

Le pays s'est engagé dans un processus de démocratisation marqué par l'adoption d'une Constitution en 1992. Pour ce qui concerne l'organisation des pouvoirs, le président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de six ans, renouvelable une fois, et cumule les fonctions de chef de l'État et chef du gouvernement. Le pouvoir législatif est composé de l'Assemblée nationale, chambre unique de 65 députés, élus au suffrage universel pour cinq ans. La Constitution du 4 septembre 1992 reconnaît le pluralisme politique. Ce pluralisme est venu en deux étapes: (i) après l'adoption de la Constitution, seuls quatre partis politiques ont été autorisés pendant une période de dix ans; (ii) à partir de septembre 2002, le multipartisme est devenu intégral. Il existe aujourd'hui deux coalitions de partis politiques, en l'occurrence l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) et l'Union pour l'alliance démocratique. La création d'un parti politique à Djibouti est conditionnée au versement d'une caution auprès du Trésor. Seuls les partis composant l'UMP (majorité présidentielle) sont représentés à l'Assemblée nationale. L'absence de l'opposition s'explique par le système électoral de liste majoritaire à un tour. Les partis politiques d'opposition vivent dans une situation financière précaire et ne bénéficient pas d'un financement public, lequel est lié à la représentation à l'Assemblée et au nombre de députés. La répartition actuelle de ce financement se fait entre les partis membres de l'UMP vu qu'ils sont les seuls à siéger à l'Assemblée nationale. Les capacités humaines et financières des partis politiques et les pratiques politiques tendant à marginaliser les leaders de l'opposition ne permettent pas au pays de tirer suffisamment profit du multipartisme politique. Le multipartisme est donc reconnu mais son effet sur la promotion de la transparence est limité.

Les dernières **élections législatives** (2003) tenues pour la première fois dans le cadre du multipartisme instauré en 2002 ont donné la victoire à la coalition gouvernementale qui a remporté la totalité des 65 sièges à l'Assemblée nationale. Les partis politiques de l'opposition ont été crédités, selon les résultats officiels, de près de 45 % des suffrages, mais le mode de scrutin majoritaire à un tour, qui prévoit que le parti arrivé en tête s'empare de tous les sièges, les prive de représentation parlementaire. Cependant, tous les sièges de l'Assemblée ont été remportés par la majorité présidentielle, le mode de scrutin majoritaire à un tour prévoyant que la parti arrivé en tête des suffrages remporte la totalité des sièges. À noter l'instauration d'un quota de 10 % réservé aux femmes, leur permettant ainsi d'accéder pour la première fois à l'Assemblée. Les **élections présidentielles** d'avril 2005 ont vu la réélection du chef de l'État, M. Ismail Omar Guelleh, seul candidat pour le scrutin. L'opposition n'a pas présenté de candidat à ces élections et a appelé à leur boycottage, estimant que les réformes politiques qu'elle avait exigées n'ont pas été appliquées. À l'issue du scrutin, le chef de l'État sortant a été réélu avec 96,7 % des suffrages exprimés. Les missions d'observation de l'Organisation internationale de la francophonie et de la Ligue arabe présentes aux élections ont conclu que le scrutin s'était déroulé de manière satisfaisante et sans incident majeur. L'UE a considéré ces élections comme libres et équitables. Les chancelleries et autres observateurs de la vie politique djiboutienne pensent cependant que le boycottage des élections s'explique essentiellement par le fait que l'opposition n'avait plus de leader ni de programme après le décès de M. Ahmed Dini, son chef historique.

Les premières élections régionales et communales, prévues dans l'accord de réforme et de concorde civile de 2001, ont eu lieu en mars 2006. La coalition gouvernementale en est sortie victorieuse. Des conseillers communaux et régionaux appartenant à des listes indépendantes ont aussi été élus. Estimant ses revendications non satisfaites, l'opposition a décidé de boycotter ces élections, destinées à entamer le processus de décentralisation.

Les libertés fondamentales et les principes fondamentaux dont s'inspire la bonne gouvernance sont effectivement repris dans la Constitution de 1992, qui peut même être considérée comme un modèle du genre. Or, si la réalité demeure quant à elle plus nuancée, l'État en est conscient et a entrepris des initiatives destinées à améliorer et à renforcer l'État de droit et la bonne gouvernance.

La **décentralisation** constitue un axe majeur de la politique du gouvernement. En effet, elle est perçue comme la base d'un développement économique des régions et comme une continuation des efforts de renforcement de l'unité nationale, apaisant les revendications qui avaient été à la base du conflit civil. Suite

aux élections régionales de mars 2006, le gouvernement de Djibouti (GoD) est en train de mettre en place les structures administratives dans les différentes régions et districts. Dans une deuxième étape, il sera nécessaire de compléter ce programme, qui concerne exclusivement les aspects administratifs de la décentralisation, par un programme de développement économique local pour stimuler la vie économique des régions et districts.

La participation de la **société civile et des autres acteurs non étatiques** (ANE) a été dynamisée avec le processus de démocratisation. Dans sa configuration actuelle, le paysage associatif du pays aborde le stade de la maturité. Ses différentes composantes ont moins de dix ans d'existence, et seules quelques-unes peuvent se prévaloir d'une activité continue qui excède cinq années. Elles aspirent pourtant à un développement fortement marqué par la volonté d'autonomisation et de responsabilisation sociale, de façon à promouvoir des changements fondamentaux dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté.

II.1.2. Situation économique et commerciale

Situation économique, structures et performances

Entre 2002 et 2006, les trois secteurs de l'économie djiboutienne ont connu une période de croissance soutenue. Celui qui a évolué le plus a été le secteur secondaire, suivi par le tertiaire et le primaire.

Le **secteur primaire** contribue pour environ 3,7% au PIB. En l'état actuel de l'exploration, Djibouti ne dispose pratiquement pas de ressources naturelles exploitables à grande échelle, à l'exception du sel. Les possibilités agricoles sont très limitées par l'aridité des sols et par une pluviométrie faible et irrégulière. L'élevage extensif nomadisant reste l'activité prédominante du monde rural. Il demeure toutefois peu valorisé et subit la contrainte forte de la rareté des ressources en eau et des pâturages. La pêche est exclusivement artisanale, avec des prises réduites variant de 200 à 800 tonnes par an contre un potentiel de production estimé à 50 000 tonnes par an. Le **secteur secondaire** représente 17,2 % du PIB. Son activité se concentre dans les sous-secteurs alimentaire, chimique, pharmaceutique, construction et travaux publics, eau et électricité, et elle est orientée presque exclusivement vers le marché local. Enfin, le **secteur tertiaire** – commerce, transport, assurances, tourisme, activité bancaire – contribue à hauteur de 79,1 % du PIB.

Le secteur privé djiboutien est relativement modeste. Le pays compte 2 300 entreprises patentées, dont 82 % dans la capitale. L'informel constitue une composante importante du secteur privé et son ampleur grandissante fait que des pans entiers de l'économie échappent encore au fisc et à toutes formes de contrôle et d'obligation de rendre compte. L'économie reste donc dominée par le secteur public, qui fournit plus de 70 % des emplois du secteur formel.

Le taux de croissance est passé de 2,6 % en 2002 à 4,8 % en 2006. Cet essor a été soutenu fondamentalement par le regain du trafic portuaire, une présence militaire étrangère accrue, en particulier des États-Unis (celle-ci représente, avec la présence traditionnelle française, environ 10 % du PIB nominal), d'importants travaux de construction (infrastructures portuaires, logements de particuliers), l'augmentation du nombre de touristes (40 000 en 2006 contre 20 000 en 2000) et, enfin, les bonnes performances des activités financières et de télécommunications.

Or, avec une inflation de 3,6 % en 2006 et une population qui augmente annuellement d'environ 2 %, le niveau de croissance reste insuffisant par rapport aux 6 % préconisés par le FMI pour créer des emplois et agir sur la réduction de la pauvreté. Les coûts très élevés des facteurs de production (main-d'œuvre, capital, eau, énergie, télécoms) constituent un frein aux investissements privés et à la croissance économique. En particulier, les institutions de Bretton Woods insistent sur la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'ajustement et de réformes sectorielles pour améliorer la compétitivité et attirer des investissements.

Comme moteurs de croissance, le GoD mise sur les nouvelles installations portuaires (port et zone franche de Doraleh) ainsi que sur la promotion de Djibouti comme destination touristique et plateforme régionale de services. Il compte beaucoup sur les activités du nouveau port de Doraleh en eau profonde. Ce port a été financé par des investissements privés apportés en grande partie par des opérateurs de Dubaï, dont *Dubaï Port World*, déjà chargé de la gestion du port actuel, de l'aéroport et des zones franches. Le nouveau

terminal de réception des produits raffinés et les citernes de stockage sont opérationnels depuis 2006 et l'achèvement de la construction du terminal à conteneurs est prévu pour fin 2008.

Structure et gestion des finances publiques

En ce qui concerne les **finances publiques**, la situation budgétaire reste précaire: elle s'est dégradée au cours de la période 2004-2005 suite à une forte progression des dépenses courantes qui a entraîné une accumulation nette d'arriérés de paiement envers les fournisseurs de l'État et sur le remboursement des prêts. L'apport de ressources extérieures dans le cadre de la coopération militaire a cependant contribué à maintenir le déficit budgétaire à 2,1 % du PIB au cours de cette période. De même, les tirages effectués auprès des partenaires au développement et les investissements directs étrangers ont en général couvert le déficit du compte courant extérieur, permettant ainsi un solde global excédentaire de la balance des paiements et une accumulation de réserves de change au cours de la période susvisée.

Pour ce qui est de la gestion des finances, des diagnostics ont été complétés en 2004. Ils ont montré l'existence de faiblesses importantes, confirmées par la Chambre des comptes et de discipline budgétaire dans son premier *Rapport public général* publié et présenté en 2005. Des améliorations significatives sont nécessaires dans l'informatisation et la gestion de la chaîne de la dépense, le contrôle interne, la gestion de la trésorerie, la publication des rapports mensuels sur l'exécution budgétaire et le contrôle externe de la dépense. Les faiblesses identifiées devront être palliées par la mise en œuvre d'un programme crédible, en coordination avec tous les principaux bailleurs de fonds.

Évaluation du processus de réforme

Un premier effort de stabilisation fiscale et macroéconomique appuyé par un programme du FMI (facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance - FRPC) s'est conclu par un bilan mitigé en décembre 2002. Il a été suivi par deux programmes de référence du FMI (PSF).

Ces programmes visaient notamment à consolider les réformes fiscales engagées avant 2002, à mieux maîtriser les dépenses publiques et à lever les principaux obstacles à l'investissement privé qui concernaient particulièrement le cadre juridique et réglementaire des affaires et la faible compétitivité résultant du coût élevé des facteurs de production et de l'accès limité au crédit bancaire.

Des progrès ont été enregistrés: la loi portant création de zones franches a été promulguée en 2004; une charte des investissements devant favoriser la promotion des investissements privés a été adoptée en 2006; un code de commerce qui prend en compte les actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires est en cours d'élaboration depuis fin 2006; un code du travail assouplissant les conditions d'embauche et de détermination des salaires par le marché a été promulgué et est entré en vigueur en 2006. Un programme de restructuration des entreprises publiques a aussi été engagé dans le but de les préparer à une privatisation. Des réformes structurelles ont été également entreprises afin de préserver la solvabilité du système bancaire commercial et de renforcer la compétitivité des services financiers. Une Agence nationale pour la promotion des investissements et un Centre de formalité unique des entreprises qui s'y rattache ont été également mis en place en vue d'attirer des investisseurs potentiels.

Or, en dépit de ces avancées, le PSF a pris fin en 2006 sans qu'une nouvelle FRPC ait pu ensuite être conclue. Malgré une amélioration du taux de croissance et une réduction de l'inflation, la gestion fiscale de Djibouti est restée faible avec la persistance d'arriérés extérieurs et l'accumulation d'arriérés intérieurs en particulier: des dépenses excessives sur les salaires, des subventions aux fonctionnaires et des transferts aux entreprises publiques.

La stabilisation fiscale étant un préalable important à la poursuite des programmes d'appui budgétaire, les faiblesses dans la gestion macroéconomique ont empêché la mise en œuvre de nouveaux programmes avec le FMI et la mobilisation des ressources envisagées par la CE pour l'appui budgétaire dans le cadre du 9^e FED et par plusieurs bailleurs: Agence française de développement (AFD), Banque africaine de développement (BAD), Fonds monétaire arabe.

Politique commerciale et environnement externe, notamment les accords de coopération régionale et les accords de partenariat économique (APE)

L'économie djiboutienne est très intégrée dans les échanges mondiaux, et particulièrement dans ceux entre l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient, d'une part, et le continent africain, d'autre part. Structurée autour de son port qui constitue la principale porte d'entrée commerciale de la Corne de l'Afrique, elle tire les bénéfices du développement économique du Moyen-Orient et de l'Asie. Ainsi, entre 1986 et 2004, la part de ces deux régions dans le total des importations est passée de 26 % à 38 %, supplantant pour la première fois en 2004 celle du partenaire européen. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis représentaient à eux seuls plus de 20 % des importations djiboutiennes en 2004, contre à peine 5 % en 1986. Cette implication mondiale oriente Djibouti vers la voie du libre-échange.

Coopération régionale

La République de Djibouti ayant décidé d'inscrire son développement dans un contexte régional intégré, elle a adhéré au Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA). Depuis l'an 2000, Djibouti fait partie de la zone de libre-échange (ZLE, taux de 0 % sur les produits qui en sont originaires) qui constitue un sous-groupe des pays membres du COMESA. Djibouti appartient aussi aux pays œuvrant dans le but d'établir en 2008 une union douanière pour l'ensemble du COMESA.

Entre novembre 2006 et mai 2007, Djibouti a assumé la présidence *pro tempore* du COMESA avec deux objectifs: amener le COMESA à prendre en compte les problèmes sociaux des femmes et favoriser leur intégration dans la vie économique; et progresser dans la mise en place de l'union douanière pour 2008. À cet effet, un séminaire a été organisé afin d'inciter les pays qui n'avaient pas adhéré à la ZLE à le faire. En même temps, Djibouti s'est employé à encourager les pays membres à ratifier le traité du Fonds de compensation du COMESA. Sept pays ayant procédé à cette ratification, le Fonds a pu être activé.

Parallèlement, Djibouti a pris des initiatives destinées à développer les relations entre le COMESA et le Conseil économique du Golfe et à attirer des investissements vers les pays du COMESA en renforçant les partenariats avec d'autres pays hors de la zone (Inde) et en poursuivant les contacts avec la Chine pour en faire un partenaire stratégique.

Accords de partenariat économique (APE)

Pour mener les négociations d'un APE avec la CE, Djibouti a choisi d'intégrer le groupe AfOA/ESA.

La participation de Djibouti à l'APE est fortement axée sur les avantages tirés de ses infrastructures stratégiques (ports, zones franches) et sur l'intérêt des autres pays de la région vu l'importance régionale de ces infrastructures.

Une étude d'impact de la mise en place d'un APE sur l'économie ainsi que sur l'environnement social et fiscal djiboutiens, financée par la CE, a été complétée en 2005. Elle indique que la conclusion d'un tel accord avec la CE n'aura pas d'effet négatif sur l'économie djiboutienne.

Or, pour mieux cerner les intérêts de Djibouti, les autorités nationales compétentes ont jugé nécessaire d'effectuer des études plus ciblées financées par la CEA afin d'approfondir l'étude d'impact précitée. Ces travaux, finalisés en 2006, ont conclu que l'APE avec la CE devrait rester sans incidence fiscale ni commerciale tant que Djibouti conserve sa structure fiscale actuelle. L'adhésion du pays à l'union douanière du COMESA, en revanche, modifierait sensiblement cette perspective.

II.1.3. Situation sociale, y compris le travail décent et l'emploi

Djibouti est un des pays les moins avancés qui figure toutefois dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, selon la classification de la Banque mondiale (BM). Le PIB accuse pourtant une répartition très inégalitaire, comme en témoignent les indicateurs de pauvreté extrême et de chômage, fléaux qui affectent respectivement 42 % et 59 % de la population. De par son faible indice de développement humain (0,454) Djibouti se retrouve à la 148^e place sur 177 pays. L'incidence de la pauvreté s'est accrue dans les dernières années, avec une plus grande concentration des pauvres en milieu rural et dans les zones

périurbaines, ainsi que parmi les jeunes et les enfants, étant donné que 42 % de la population de Djibouti a moins de 15 ans.

Pour ce qui est du secteur de l'éducation, bien que des progrès aient été accomplis dans l'amélioration de l'accès, des moyens humains et financiers mis à disposition et de la qualité de l'enseignement, les principaux indicateurs font état d'une situation qui rend impossible l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle pour 2015 (OMD 2) En effet, le taux net de scolarisation dans le primaire est de 43 %, avec d'importants écarts d'accès entre le milieu urbain (52,9 %) et rural (12,4 %). Les défis à relever sont donc énormes, en particulier au plan de l'accès et de l'équité, tant géographique que par sexe.

En ce qui concerne le secteur de la santé, le profil épidémiologique du pays est dominé par les maladies infectieuses et parasitaires, notamment la tuberculose, le paludisme et les maladies respiratoires aiguës. Certaines de ces pathologies proviennent du manque d'accès à une eau saine et d'un environnement insalubre. Malgré des avancées significatives, le VIH/SIDA demeure un problème important de santé publique à Djibouti. La fécondité élevée, l'insuffisance du suivi médical, la malnutrition, l'anémie et la consommation de qat aggravent cette situation.

La couverture sanitaire est marquée par une répartition inégale des infrastructures et du personnel de santé, se traduisant entre autres par la mauvaise qualité des prestations. Il apparaît d'ailleurs que, à moins d'un changement radical, les OMD 4 (santé des enfants) et 5 (santé maternelle) ne seront pas atteints en 2015.

Pour corriger les dysfonctionnements du secteur, un plan national du développement sanitaire 2002-2011 a été élaboré.

II.1.4. Situation environnementale

Djibouti offre une grande diversité des milieux naturels et une diversité biologique. Le pays est connu pour son climat rigoureux et aride avec une faible pluviométrie (125 mm/an en moyenne) qui rend les écosystèmes extrêmement fragiles. Ces trois dernières décennies, la dynamique des pressions exercées sur son environnement a pris un caractère de plus en plus alarmant. Le phénomène de sédentarisation s'est largement amplifié au cours des années et a suscité de nouveaux besoins chez les nomades qui, en construisant des habitats plus permanents, accélèrent la déforestation qui a déjà atteint un stade critique. Le stationnement du bétail et le relâchement des pratiques ancestrales ont aussi aggravé la désertification. Des changements d'habitudes alimentaires en zone rurale génèrent aussi l'apparition de déchets ménagers. L'insuffisance d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des déchets solides et des eaux usées pose également un problème grandissant en milieu urbain avec des effets très négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

La République de Djibouti a ratifié quasiment la totalité des conventions, protocoles et accords environnementaux internationaux et régionaux sur la biodiversité, les changements climatiques, la lutte contre la désertification et contre le commerce international des espèces menacées d'extinction, notamment.

Dans cette perspective, Djibouti, depuis sa participation au sommet de Rio, a commencé progressivement à mettre en place des structures administratives. En 1991, le Comité national pour l'environnement (CNE) a été créé comme organe décisionnel s'appuyant sur les propositions du Comité technique pour l'environnement (CTE) créé la même année et chargé de piloter la gestion de l'environnement. En 1997, le ministère de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat a vu le jour.

En 2001, un plan d'action national pour l'environnement (PANE) pour la période 2001-2010 a été adopté, dont l'un des objectifs majeurs est d'intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social. Il a été accompagné d'autres plans d'action nationaux dans des domaines spécifiques: lutte contre la désertification, protection de la biodiversité biologique.

Fin 2006, Djibouti s'est doté d'un plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) Le PANA prend appui au plan environnemental sur le PANE et au plan macroéconomique sur les outils de pilotage économique définis par la loi d'orientation économique et sociale pour la décennie 2001-2010 (cf. point II.3 infra) et le DSRP.

Cependant, ces plans restent peu appliquées du fait des «faiblesses institutionnelles» et les différentes institutions manquent souvent à fournir le concours nécessaire.

II.1.5. Djibouti dans le contexte international

Les relations internationales de Djibouti sont fortement façonnées par la situation régionale qui est dominée par un ensemble de conflits avec des constellations variables. Dans ce contexte, Djibouti mène une politique volontariste de mise en valeur de sa position stratégique à l'entrée de la mer Rouge. D'un côté, il utilise cette position pour renforcer son statut politique, notamment en combinant une politique de plus en plus active à l'égard du Moyen-Orient – Djibouti est membre de la Ligue arabe – avec des initiatives régionales, notamment dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont il accueille le siège. De l'autre, sa localisation lui permet, de par ses installations portuaires modernes et son réseau de transport, de jouer le rôle de plaque tournante du commerce de la région, pour le moment en direction principalement de l'Éthiopie, mais avec des possibilités à moyen terme de l'étendre aux régions environnantes.

Djibouti a su jouer un rôle actif en tant qu'interlocuteur dans la région, avec comme objectifs la normalisation des relations avec et entre les pays voisins et la recherche de la stabilité politique pour la zone. Ainsi, on a assisté à la normalisation des relations djibouto-érythréennes et les rapports avec l'Éthiopie ont pu continuer à se dérouler dans un climat favorable qui confirme l'interdépendance des deux pays dans les domaines économiques (importations djiboutiennes de produits agricoles éthiopiens, débouché maritime via Djibouti pour l'Éthiopie). Des nouveaux volets de coopération ont été ouverts dans le domaine de l'immigration, de la sécurité frontalière et de la lutte contre le commerce illicite, et d'importantes décisions ont été prises concernant la mise sous concession, la réhabilitation et la gestion du chemin de fer djibouto-éthiopien, ouvrant la voie à un avenir prometteur pour ce moyen privilégié d'interconnectivité. À l'égard de la Somalie, Djibouti a exercé ses bons offices auprès des pays de la région et des parties prenantes pour faire avancer le dialogue qui permettra d'aboutir, à terme, à des élections libres et à la consolidation de la paix et de la stabilité dans le pays.

Des initiatives ont été prises par Djibouti pour renforcer les relations politiques et économiques avec les pays de la Ligue arabe, avec l'ouverture de plusieurs représentations diplomatiques et la facilitation de projets de développement autour du port de Doraleh, mais aussi dans d'autres secteurs. Dans l'espace asiatique, les liens avec le Japon et la République populaire de Chine (sur le point de devenir le principal partenaire commercial de Djibouti) ont continué à se développer. Des efforts ont été également consentis pour améliorer les relations avec les pays émergents du Sud.

Enfin, dans un contexte marqué particulièrement par la lutte contre le terrorisme international, le renforcement des relations bilatérales avec le États-Unis s'est traduit par l'installation d'une base militaire et la conclusion d'accords de coopération civile. Des forces de la République fédérale d'Allemagne sont aussi présentes, quoiqu'en petit nombre. Parallèlement, Djibouti a renforcé ses relations et renouvelé ses accords de coopération militaire et civile avec la France, qui maintient ainsi sa présence militaire traditionnelle et continue à être le premier partenaire au développement du pays.

II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté

Avant l'adoption du DSRP, le GoD avait entrepris l'élaboration de politiques sectorielles dans les domaines de l'éducation et de la santé. Leur mise en œuvre a été financée sur les ressources du budget national et grâce à des financements extérieurs importants apportés par divers bailleurs (dont la BM, la BAD, la coopération française et l'USAID).

En 2004, Djibouti a élaboré un DSRP qui vise, pour 2015, la réduction de la pauvreté extrême de 50 %, la scolarisation universelle et un taux de croissance de 6,5 %. Le pays a bénéficié d'une FRPC, mise en place par le FMI, qui s'est achevée début 2003. Tout en générant quelques résultats macroéconomiques, ce programme n'est pas parvenu à faire reculer la pauvreté. Peu de nouveaux financements extérieurs ont pu être mobilisés à cause du retard dans la conclusion d'une seconde FRPC avec le FMI, qui conditionne les engagements financiers de la plupart des partenaires au développement.

L'analyse de la pauvreté réalisée dans le cadre du DSRP démontre que ses causes n'ont pas fondamentalement changé: la faiblesse des performances économiques des dernières années, marquées par un déclin du PIB par habitant et une aggravation du chômage dont on estime qu'il touche entre 45 et 60 % de la population, a contribué à augmenter la pauvreté et à placer les indicateurs sociaux parmi les plus bas au monde.

Le Rapport national 2005 sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire, élaboré par le PNUD, indique que, pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de poursuivre «*la mise en place des réformes politiques, économiques et sociales...*» et de renforcer la compétitivité du pays par «*la poursuite des politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes structurelles entamées depuis 1996.*» Le rapport signale aussi que l'un des défis majeur à relever sera, dans la perspective d'assurer un environnement durable, «*l'amélioration de l'accès à l'eau, ainsi que celle de la gestion des ressources en eau du pays*». Le rapport conclut sur une note relative à la mise en place de la bonne gouvernance, à tous les échelons de l'État, dont il fait la pierre angulaire du système.

II.3. Stratégie de développement du pays partenaire

Le DSRP a été finalisé et adopté par les conseils d'administration de la BM et du FMI en juin 2004. La stratégie de réduction de la pauvreté du pays repose sur quatre axes:

Le premier axe vise à renforcer la compétitivité du pays et à créer une croissance économique forte et durable par la poursuite des politiques de stabilisation du cadre macroéconomique et de réformes structurelles, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel attractif pour l'investissement et la levée des obstacles au développement du secteur privé, la promotion de la place de Djibouti comme plateforme économique et financière régionale et le développement des infrastructures et la réduction du coût des facteurs de production.

Le second axe vise à accélérer le développement des ressources humaines par la mise en œuvre de programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches sociales vulnérables (santé, éducation, emploi, microfinance, assistance aux populations vulnérables, stratégie nationale d'intégration de la femme).

Le troisième axe vise plus spécifiquement à réduire la pauvreté en améliorant l'accès des pauvres à l'eau et aux services de base dans les quartiers démunis de Djibouti, dans les villes de l'intérieur et dans les zones rurales.

Le quatrième axe vise à promouvoir la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière, à renforcer les capacités de planification et de gestion de l'administration et à moderniser ses outils et ses moyens.

L'adoption du DSRP s'est accompagnée de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la stratégie. Ce dispositif a été actif jusqu'au début 2005, mais a manqué de suivi par la suite.

La stratégie de développement de Djibouti a été confirmée par la «*feuille de route*» annoncée par le gouvernement suite aux élections présidentielles de 2005. Cette «*feuille de route*», axée sur des investissements dans les ressources humaines du pays, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé, consacre la création d'emplois comme objectif fondamental pour toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les grands axes d'intervention concernent surtout:

- la mise en place des infrastructures stratégiques, dont notamment le port de Doraleh;
- le renforcement des capacités de production de l'énergie;
- une meilleure gestion des ressources naturelles, agricoles et d'élevage;
- une exploration renforcée et une exploitation plus efficace des ressources minières du pays;
- le renforcement du rôle du secteur privé comme agent de développement, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions pour le développement du secteur touristique.

La discipline budgétaire, la modernisation de l'État pour instaurer une pratique administrative obligée à la transparence et à l'équité, ainsi que la décentralisation en faveur des collectivités locales font aussi partie de la *feuille de route*.

Y figure également la consolidation de l'intégration régionale, avec un soutien aux efforts de l'IGAD, du COMESA et de l'Union africaine, notamment concernant la mise en œuvre du programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour Djibouti. Les quatre secteurs identifiés sont: l'énergie, les infrastructures (port, routes, etc.) la valorisation des ressources humaines et l'agriculture. À travers le NEPAD, le gouvernement voudrait faire de Djibouti une «plateforme régionale des services».

Pour consolider les acquis et poursuivre les mesures de réforme structurelle, de croissance économique et de lutte contre la pauvreté, le GoD a élaboré un programme de développement économique et social pour la période 2006-2010. Ce programme est la traduction en projets sectoriels des actions prioritaires définies dans les dispositions de la loi d'orientation économique et sociale pour la décennie 2001-2010 et dans le DSRP.

Enfin, partant du constat que de larges franges de la population djiboutienne et des zones entières de son territoire vivent dans des conditions de pauvreté et de marginalisation, le GoD a lancé, en janvier 2007, l'Initiative nationale pour le développement social (INDS) destinée à faire reculer la pauvreté et dont le financement serait adossé à des ressources pérennes inscrites au budget de l'État. Trois axes sont définis dans cette initiative: (i) promouvoir l'accessibilité aux services sociaux de base par le renforcement des politiques sociales en matière d'éducation, de santé, d'énergie et de logement ainsi que le développement des infrastructures routières, culturelles et sportives, (ii) restructurer l'appareil productif national afin de créer l'emploi nécessaire et suffisant pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage, notamment des jeunes, en prenant en compte le secteur informel dans le débat national sur l'emploi et (iii) apporter une assistance aux personnes très vulnérables ou ayant des besoins spécifiques pour leur permettre de subvenir à leurs besoins quotidiens et de sortir de l'isolement en s'intégrant dignement dans la société.

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Sur le plan interne, la viabilité des politiques actuelles dépend notamment des facteurs suivants:

- la capacité institutionnelle à définir et mettre en œuvre les différentes politiques sectorielles; elle est actuellement faible à tous les niveaux de l'administration;
- la capacité de mise en place d'un cadrage économique propre;
- la bonne gouvernance, notamment la promotion d'une administration performante, travaillant de manière transparente et responsable, dans l'intérêt de l'utilisateur; l'existence d'une justice efficace et indépendante fait partie également de cet aspect;
- Le degré d'appropriation des programmes de réformes économiques et sociales qui déterminera, en fin de compte, la réussite des programmes d'aide et leur durabilité.

Sur le plan externe, la viabilité sera fonction de l'état des relations de Djibouti avec ses voisins et de la stabilité de ceux-ci.

Enfin, la réduction des disparités hommes/femmes et le développement et la participation effective de la société civile sont également des éléments essentiels.

Le principal défi à moyen terme consiste à relancer la croissance économique. Cette relance passe par:

- la réduction du déficit croissant en eau qui constitue une contrainte majeure pour le développement économique et social;
- la réduction du coût de l'énergie et de la dépendance des importations pétrolières;
- la décentralisation progressive en vue de favoriser la croissance économique dans les régions du pays;
- une gestion adéquate des finances publiques, y compris un apurement des arriérés;
- l'adoption de réformes structurelles essentielles (la privatisation, la modernisation de l'administration, des services publics et de la justice);
- la promotion des investissements et du développement du secteur privé par la création d'un environnement favorable;

- la recherche et l'exploitation de sources de croissance alternatives et d'activités nouvelles génératrices de revenus.

Il s'agira ensuite d'assurer une meilleure répartition des bénéfices de cette croissance vers les plus démunis dans l'optique de réduire la pauvreté, en privilégiant les secteurs sociaux par rapport aux dépenses non prioritaires. L'INDS précitée s'inscrit dans cette optique.

CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE

III.1. Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE (enseignements tirés de l'expérience)

Au cours des vingt dernières années, la CE a été l'un des principaux bailleurs de fonds de Djibouti sous forme de dons (hors assistance humanitaire).

Tableau : Allocations des PIN et secteurs de concentration

<i>N°</i>	<i>PERIODE</i>	<i>Allocation PIN</i> <i>(Mio EUR)</i>	<i>SECTEURS DE CONCENTRATION</i>
6° FED	1986-1990	Total: 18,2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement rural ▪ Développement urbain
7° FED	1991-1996	Total: 27,05	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement urbain (50 %) ▪ Développement rural (15 %) ▪ Développement des ressources humaines (25%)
8° FED	1997-2001	Total: 30,6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructures de transport (60 %) ▪ Amélioration des conditions de vie, assainissement urbain/santé/éducation (40 %)
9° FED	2002-2007	Enveloppe A: 29 Enveloppe B: 5,8 Total: 34,8	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eau/assainissement (55 %), ▪ Appui macro-économique (44 %) ▪ ANE (1 %)

Les 6^e, 7^e et 8^e FED ont atteint des taux d'engagement et de décaissement satisfaisants. La mise en œuvre du PIN du 9^e FED a connu des difficultés. Les missions d'identification/de préféabilité ont été effectuées en temps utile pour les secteurs «eau/assainissement» et «appui macroéconomique». La revue à mi-parcours qui a eu lieu en 2004 a donc permis de confirmer la stratégie de coopération initialement proposée et de maintenir les allocations pour les enveloppes A et B. Suite aux inondations survenues en avril 2004, une intervention a aussi été identifiée pour un financement sur l'enveloppe B.

Or, la formulation des programmes du 9^e FED et le début de leur mise en œuvre ayant été retardés en attendant de l'adoption de mesures spécifiques par le GoD (adoption des réformes de politique sectorielle dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et conclusion d'un accord avec le FMI), les montants engagés représentaient 25 % de l'enveloppe A et 0 % de l'enveloppe B en juin 2006.

Les retards ainsi pris ayant fait peser de fortes incertitudes sur le respect du calendrier de mise en œuvre du PIN du 9^e FED, à l'occasion de la revue en fin de parcours (RFP) réalisée fin juin 2006, la dotation financière en faveur de Djibouti a été revue à la baisse et il a été convenu de modifier la stratégie du pays contenue dans le DSP et le PIN. Par l'addendum n° 1 au DSP/PIN signé le 19 juin 2007 on a donc procédé:

- à changer la stratégie pour Djibouti présentée dans le DSP et le PIN en supprimant le soutien macroéconomique;
- à réduire les fonds de 17,7 Mio EUR disponibles au titre de l'enveloppe A pour le soutien macroéconomique, le secteur de concentration «eau/assainissement» et les secteurs hors concentration;
- à transférer la totalité des fonds disponibles dans l'enveloppe B (5,3 Mio EUR) vers la réserve de développement à long terme.

Toutefois, l'addendum n°1 avait prévu que si les conditions étaient remplies et dans la limite des ressources disponibles sur la réserve de développement à long terme, le projet «Assainissement liquide et solide de la ville de Djibouti» (17,7 Mio EUR) pourrait être reconsidéré en vue de son financement.

Au terme de la RFP, il est apparu que ce projet en était à un stade de préparation suffisamment avancé pour permettre l'engagement de fonds avant la fin 2007. Pour cette raison, par l'addendum n° 2 au DSP/PIN signé le 3 septembre 2007, le montant de 17,7 Mio EUR a été réattribué au financement du programme susmentionné

L'incidence des actions de coopération de la CE sur le développement économique et sur la réduction de la pauvreté n'a jamais été évaluée. Toutefois, un enseignement majeur à tirer est la difficulté d'avoir une action efficace en l'absence d'un cadre de politique globale, de politiques sectorielles clairement définies et d'une bonne coordination des aides extérieures.

Autre leçon générale: les difficultés de mise en œuvre à cause de la faible capacité de l'administration au plan général et dans les services techniques. Les ressources humaines minimales de la délégation de la CE n'ont pas permis de compenser ces lacunes, ni d'activer l'utilisation des autres instruments de financement dont pourrait bénéficier Djibouti.

III.1.1. Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)

Développement urbain

La CE a été active dans ce secteur depuis le début de ses relations avec le pays. Avec un taux d'urbanisme galopant et plus de 3/4 de la population vivant dans la capitale, une concentration des aides sur la ville de Djibouti a pour effet de toucher une large partie de la population. Le premier programme de développement urbain de la ville de Djibouti (4,6 Mio EUR dans le 6^e FED) et son successeur (10,5 Mio EUR engagés au cours du 7^e FED) sont des exemples importants de réalisations dans ce domaine.

Suite au retrait de la BM depuis 2005, la CE est le partenaire le plus important du GoD dans le secteur «eau et assainissement» en milieu urbain. Les principaux projets du 9^e FED – «Quartier 4» (10,8 Mio EUR) et «Assainissement solide et liquide de la ville de Djibouti» (17,7 Mio EUR; cf. point III.1 supra) – couvrent à nouveau les domaines de l'assainissement urbain (solide et liquide) et de l'approvisionnement en eau

potable dans la capitale. Leur formulation a été retardée en attendant l'adoption d'une politique nationale intégrée de l'eau et de l'assainissement, qui n'est intervenue qu'en février 2006.

Hydraulique rurale

L'approvisionnement en eau potable est aussi une contrainte majeure pour l'amélioration des conditions de vie de la population en milieu rural. Un important effort de développement de l'hydraulique rurale financé sur le 6^e FED a été accompli entre 1988 et 1993 et a abouti, entre autres, à la création ou à la restauration de 61 points d'eau.

Dans le cadre du 9^e FED, un volet «hydraulique rurale» pour un montant de 2 Mio EUR a été inclus dans le projet «Quartier4». Il a pour but de permettre la réhabilitation des systèmes de distribution d'eau dans plusieurs villages ruraux.

Infrastructures de transport

À Djibouti, la chaîne des transports a été considérée comme une priorité, le pays bénéficiant d'une position stratégique qui lui permettrait de devenir un véritable centre intermodal régional. Le PIN du 8^e FED avait ainsi identifié les infrastructures de transport comme domaine de concentration (60 %), cherchant à accroître la compétitivité de Djibouti par l'amélioration du réseau avec ses voisins, notamment l'Éthiopie.

Dans ce contexte, il a été décidé de financer en premier lieu les rocades à l'intérieur de ville de Djibouti, qui forment la partie urbaine de la route internationale vers l'Éthiopie (12,3 Mio EUR). Les travaux devraient être totalement terminés en 2007.

Un deuxième projet, qui a pour objet la réhabilitation de cette même route internationale entre la capitale et la frontière éthiopienne (32 Mio EUR), a atteint l'apogée de sa phase préparatoire et devrait entrer dans sa phase d'exécution en 2007. À noter que 75 % des ressources qui lui sont destinées ont été prélevées sur celles du PIR (cf. point III.1.4 infra)

Soutien macroéconomique

Djibouti a élaboré un premier programme d'ajustement soutenu par le FMI en 1996. Suite aux résultats encourageants enregistrés sur le plan macroéconomique, le pays a bénéficié d'une FRPC pour 1999-2002. Ces programmes ont été appuyés par la CE, grâce à trois programmes d'appui budgétaire au titre des 7^e et 8^e FED, pour un montant total de 33,3 Mio EUR. L'aide budgétaire de la CE, en contribuant à réduire le déficit budgétaire de l'État, a permis de soutenir les dépenses dans les secteurs sociaux, surtout ceux de la santé et de l'éducation. Elle a également permis, grâce au financement des primes de démobilisation, de réduire la masse salariale qui grevait le budget et a ainsi contribué à la consolidation de la paix.

Un nouveau programme d'appui budgétaire (12,8 Mio EUR) était prévu dans le PIN du 9^e FED. Faute de conclusion favorable en 2006 du programme de suivi du FMI et vu l'impossibilité pour Djibouti de bénéficier d'une nouvelle FRPC, ce programme n'a pas pu démarrer. Ainsi, dans le cadre de la revue en fin de parcours, le soutien macroéconomique a été supprimé (cf. point III.1 supra)

III.1.2. Projets et programmes hors secteurs de concentration

Appui à la reconstruction et à la réhabilitation des zones touchées par le conflit

Le programme de réinstallation des populations déplacées, d'un montant de 2 millions d'euros (hors PIN du 8^e FED), vise à la construction et à la réhabilitation de plus de trois cents logements dans les zones les plus touchées par le conflit civil qui a affecté Djibouti.

Un contrat de subvention avec le PNUD, responsable de l'exécution du projet, a été signé en mars 2003. L'ensemble des travaux sera terminé en 2007.

Appui au processus de décentralisation

Dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de l'accord de paix, 0,6 Mio EUR du PIN du 9^e FED sont réservés à l'appui à la décentralisation, notamment pour la mise en œuvre de nouvelles institutions locales dans les districts du pays.

L'identification de ce programme a été retardée en attendant la tenue des élections régionales, reportées à plusieurs reprises et qui ont eu finalement lieu en mars 2006.

Assistance technique à l'ordonnateur national

La direction du financement extérieur (DEF) a pour objectif d'assurer une meilleure cohérence des actions du GoD et des bailleurs dans la formulation des priorités de financement. Elle assume les responsabilités d'ordonnateur national délégué, renforçant la cohérence du dispositif et des relations entre la CE sur place et les services de l'ordonnateur national (ministère des finances).

Discuté depuis plusieurs années, le principe d'un projet d'assistance technique pour aider à l'organisation et au fonctionnement de la DEF a été finalement accepté par le GoD. L'exécution du projet (0,3 Mio EUR) a démarré en mars 2006.

Facilité de coopération technique (FCT)

En tant qu'outil destiné au financement de missions d'assistance technique de courte durée pour faciliter la mise en route des actions prévues dans le PIN du 9^e FED, la FCT a permis de lancer vingt-trois missions d'études depuis la signature de la CF en 2004 (2,3 Mio EUR).

Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE)

Le PIN du 9^e FED prévoit un montant de 300.000 EUR pour les actions d'appui aux ANE. Ces fonds seront mobilisés par l'intermédiaire d'un projet comportant des actions de renforcement des capacités des ANE et des appels de propositions dans différents secteurs d'activité.

III.1.3. Utilisation de l'enveloppe B

Suite aux graves dégâts provoqués par les inondations qui ont frappé la ville de Djibouti en avril 2004, la Commission européenne a donné une suite favorable à la requête du GoD d'affecter une partie l'enveloppe B du PIN du 9^e FED (4,9 Mio EUR) au financement de la construction d'un barrage écrêteur de crues sur l'oued d'Ambouli.

Pour des motifs liés à un changement de politique quant à l'utilisation des ressources hydrauliques du bassin d'Ambouli, le GoD a retiré cette requête. Suite à la revue en fin de parcours, les fonds alloués à l'enveloppe B ont été transférés à la réserve générale (cf. point III.1 supra).

Les travaux d'aménagement du bassin de l'oued d'Ambouli seront effectués dans le cadre du 10^e FED. Les études de faisabilité seront financées dans le cadre de la FCT du 9^e FED. La première de ces études a débuté fin 2006.

III.1.4. Autres instruments

Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI a apporté 7 Mio EUR en engagements pendant les 6^e, 7^e et 8^e FED. De ce total, 3,8 millions ont été engagés sous forme de prêts dans le secteur de l'électricité et 2,8 millions dans le secteur des télécommunications, dont seulement 3,6 millions ont été décaissés. La BEI a ensuite suspendu son programme avec Djibouti à cause d'un montant important d'arriérés accumulés sur des prêts antérieurs en faveur du chemin de fer djibouto-éthiopien.

Lors d'une rencontre avec les autorités djiboutiennes qui s'est tenue à Djibouti en janvier 2007, la BEI a pris note de la priorité que le GoD donne au développement du secteur privé et à la réalisation de grands projets d'infrastructures, notamment l'agrandissement du port de Djibouti ou la privatisation et la modernisation du chemin de fer entre Djibouti et Addis-Abeba. Elle s'est déclarée disposée, dans le contexte du partenariat UE-ACP, à saisir de nouvelles opportunités d'intervention à Djibouti en ayant recours à la facilité d'investissement et à ses ressources propres. Cependant, elle a rappelé que pour ce faire, il était indispensable, entre autres, que le gouvernement prenne les mesures nécessaires à l'apurement des arriérés, conformément aux divers rappels émis en ce sens par la BEI.

Coopération régionale

Programme indicatif régional (PIR) de l'Afrique de l'Est.

Les aides régionales dont bénéficie Djibouti sont fortement concentrées dans le secteur des infrastructures de transport, avec deux projets en cours ou en phase de démarrage: la réhabilitation du chemin de fer djibouto-éthiopien qui relie Addis-Abeba au port de Djibouti et la réfection du corridor routier entre Djibouti et l'Éthiopie (RN1). Pour ce qui est du corridor routier, le PIR couvrira la majeure partie du coût des travaux (32 Mio EUR, dont 25 sur le PIR et 7 sur le PIN de Djibouti lié au 9^e FED) à exécuter entièrement sur le territoire djiboutien (72 km). Les travaux devront commencer fin 2007 pour une durée de 24 mois.

En ce qui concerne le chemin de fer, les travaux prioritaires de réhabilitation d'une partie du réseau, principalement sur le territoire éthiopien, pour un montant total de 50 Mio EUR, devraient pouvoir commencer en 2007.

En outre, Djibouti bénéficie du programme PACE et des projets régionaux financés à travers l'IGAD

Lignes budgétaires

Jusqu'ici, Djibouti n'a pas bénéficié de l'appui provenant des différentes lignes budgétaires. En dépit d'efforts de sensibilisation pour informer sur les possibilités ouvertes, leur utilisation est toujours demeurée difficile étant donné l'absence d'ONG européennes à Djibouti et la faiblesse des associations locales qui n'ont pas les capacités nécessaires de gestion et de mise en œuvre sur le terrain.

Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Depuis sa création en janvier 2002, le Fonds mondial a engagé environ 7 milliards de dollars dans 136 pays pour soutenir des interventions offensives contre ces trois maladies. Plus de la moitié de ces fonds ont été apportés par la CE et par les États membres de l'UE.

Djibouti a bénéficié en 2005 d'une subvention de 12 millions de dollars pour lutter contre le SIDA.

Dans la séance du comité directeur du Fonds de novembre 2006, trois subventions en faveur de Djibouti ont été approuvées pour des actions contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose, pour un montant total sur cinq ans de 30,8 millions de dollars.

Facilité technique d'appui aux APE et aux négociations à l'OMC

Djibouti s'intègre dans les négociations d'un APE entamées avec le groupe AfOA/ESA. Dans ce contexte, Djibouti a bénéficié d'une assistance pour la préparation et la mise en œuvre de ces négociations. Cette assistance a permis de mener une étude d'impact de la mise en place d'un APE sur l'économie ainsi que sur l'environnement social et fiscal de Djibouti, conclue en juin 2005.

Le pays a aussi bénéficié d'une autre assistance technique destinée à faciliter sa participation aux négociations multilatérales pour l'application des accords de l'OMC et à intégrer la formulation de politiques commerciales dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. Ces activités se sont déroulées en septembre-octobre 2006.

III.2 Informations sur les programmes des autres donateurs (complémentarité)

Les institutions financières arabes et islamiques (Fonds arabe de développement économique et social, Fonds koweïtien, Banque islamique de développement, Fonds saoudien de développement, Fonds d'Abu-Dhabi, Fonds de l'OPEP et Fonds monétaire arabe) sont les partenaires au développement les plus importants de la République de Djibouti. Le volume total de leurs contributions pour la période 2005-2009 représente 145 Mio EUR. Ces financements sont plutôt axés sur le secteur social (regroupant l'éducation, la santé, la promotion de la femme et la sécurité alimentaire) et sur celui des infrastructures (regroupant les logements, l'énergie, l'eau et les routes).

La BM constitue aussi un partenaire important de la République de Djibouti. Le volume de ses contributions pour la période 2005-2009 représente un total de 55 Mio EUR. Ces financements sont également axés sur les secteurs sociaux (éducation, santé) et les infrastructures routières.

De son côté, la stratégie d'aide du groupe de la Banque africaine (BAD et FAD) pour la période 2005-2009 (59 Mio EUR) s'inscrit aussi bien dans le cadre de l'appui au développement du capital humain et au renforcement des capacités institutionnelles que dans celui des infrastructures (eau et assainissement).

La France occupe une position privilégiée parmi les bailleurs bilatéraux de Djibouti. Le cadre régissant la coopération entre ces deux pays est défini dans le document-cadre de partenariat 2006-2010, signé le 3 mars 2006, avec un montant indicatif d'environ 83 Mio EUR. Les secteurs prioritaires d'intervention concernent l'éducation (enseignement fondamental et secondaire), la santé (lutte contre le SIDA et santé urbaine) et les infrastructures urbaines. Dans les domaines transversaux figurent la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche, la promotion de la diversité culturelle, le développement de la francophonie, l'appui à la société civile et le renforcement de la bonne gouvernance. Ce schéma est complété par une subvention d'ajustement structurel annuelle de 3 Mio EUR, mobilisable uniquement en cas de mise en place d'une Facilité pour la FRPC par le FMI. À ce programme d'aide au développement s'ajoutent, d'une part, une contribution forfaitaire budgétisée d'un montant annuel de 30 Mio EUR en contrepartie du stationnement des forces armées françaises sur le territoire de Djibouti et, d'autre part, un programme de coopération avec les forces armées djiboutiennes de l'ordre de 3,6 Mio EUR.

Pour la période 2006-2009, les États-Unis évaluent à 26 Mio EUR leur assistance bilatérale à Djibouti, concentrée sur des programmes humanitaires, de formation militaire et de renforcement de la sécurité des frontières. À cela s'ajoute la contribution forfaitaire d'un montant annuel de 25 Mio EUR, en contrepartie de la présence des forces armées américaine cantonnées sur le territoire de Djibouti.

III.3. Autres politiques de la CE: cohérence de la politique de développement

Afin d'accélérer la réalisation des OMD, la CE s'est engagée à faire évoluer la cohérence des politiques au service du développement et à examiner comment les politiques n'ayant pas trait à l'aide peuvent soutenir les pays les moins avancés dans leurs efforts de réduction de la pauvreté (cf. point I.2. supra). Dans ce contexte, les politiques de l'UE dans les domaines suivants peuvent avoir une incidence directe sur la capacité de Djibouti à progresser vers ces objectifs.

En ce qui concerne **les migrations**, Djibouti représente en même temps une plateforme d'accueil des migrants des pays voisins et une plateforme de rebond pour les candidats à l'immigration qui utilisent les pays comme une base de départ, surtout vers les pays de la péninsule Arabique et du golfe Persique («*boat people*») et, à moindre échelle, vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

Dans cet ordre d'idées, il est dans l'intérêt de Djibouti que la CE puisse entreprendre des actions d'appui aux organisations internationales, régionales et sous-régionales en faveur des réfugiés et de la lutte contre le trafic d'êtres humains. Ces actions pourraient bien compléter avantageusement celles qui sont prévues dans le domaine hors concentration du PIN pour renforcer les institutions nationales actives dans ce domaine (cf. programme indicatif, point 1.5 infra)

En ce qui concerne **les infrastructures de base (eau, assainissement, transports, énergie)**, les initiatives européennes visant à promouvoir l'accès à l'eau et une meilleure gestion de cette ressource (*facilité ACP-CE pour l'eau*), ainsi que la disponibilité de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables (*facilité ACP-CE pour l'énergie*) en Afrique sont d'une importance directe pour Djibouti, d'autant plus que ces secteurs sont au cœur même de la stratégie et du PIN du 10^e FED. Le *partenariat UE-Afrique sur les infrastructures* répond aussi aux besoins particuliers de Djibouti comme pays côtier et plateforme d'accès régional, en promouvant l'interconnectivité de son réseau routier et ferroviaire. Dans ce contexte, il est aussi dans l'intérêt de Djibouti que la CE puisse entreprendre des actions en appui aux organisations internationales, régionales et sous-régionales pour la facilitation du transit des véhicules et des marchandises.

Pour ce qui est de **la pêche**, Djibouti affiche un vif intérêt pour la politique de la pêche de l'UE, dans la mesure où le pays souhaite développer ses capacités de recherche en faveur de ses ressources halieutiques et

parvenir à formuler et à mettre en œuvre une politique d'exploitation durable (cf. point II.1.2 supra). Ces actions seraient d'ailleurs cohérentes avec les programmes régionaux financés par la CE dans l'océan Indien.

Dans le secteur **du commerce et de l'intégration régionale**, les APE et les négociations multilatérales au sein de l'OMC pourraient avoir une incidence sur le développement de Djibouti. Par conséquent, des actions destinées à l'amélioration de la compétitivité et d'un environnement favorable aux investissements, au renforcement et à l'accroissement de l'intermédiation financière et au développement du secteur privé (*facilité climat des affaires ACP*) ainsi qu'à l'adaptation aux normes sanitaires et phytosanitaires peuvent intéresser fortement Djibouti. Un lien a été envisagé dans le domaine hors concentration du PIN (cf. programme indicatif, point 1.5 infra)

Enfin, en ce qui concerne **la prévention des conflits et la sécurité**, le GoD contribue à la paix et à la stabilité régionales, notamment à l'égard du conflit en Somalie. Un dialogue régional permanent existe déjà sous le couvert de l'IGAD et de l'Union africaine. Des interventions en appui et en complément de ce dialogue pourraient avoir lieu dans le cadre du *Partenariat politique régional de l'UE pour la paix, la sécurité et le développement dans la Corne de l'Afrique*.

La *facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles* pourrait aussi jouer un rôle dans ce contexte.

III.4. Description de l'état du dialogue politique avec Djibouti

La première réunion de dialogue politique a été menée en décembre 2004. En 2005 et au premier semestre 2006, le dialogue formel a été programmé, mais il a dû être ajourné à plusieurs reprises pour des raisons d'incompatibilité entre les emplois du temps des différents intervenants dans le dialogue. En effet, il convient de noter que seul un EM (F) et la CE sont représentés en permanence sur place. La présence des autres EM, qui ont souhaité participer à ce dialogue, exige leur déplacement, pour la plupart à partir de l'Éthiopie. Pourtant, cela n'a pas empêché que le dialogue puisse se tenir par d'autres moyens, notamment dans le cadre des visites officielles des hautes personnalités djiboutiennes en Europe, ou vice-versa, et à la faveur des contacts réguliers informels qui ont lieu sur place, entre la présidence *pro tempore* permanente (F) et la délégation de la CE.

La deuxième réunion de dialogue politique s'est tenue en octobre 2006. Elle a été suivie d'une troisième réunion en avril 2007. À ces occasions, les grandes lignes des questions politiques, économiques et de coopération intéressant les deux parties ont été passées en revue par les participants, parmi lesquels se trouvaient, entre autres, le ministre djiboutien des affaires étrangères et les chefs de mission ou chargés d'affaires de plusieurs EM de l'UE et de la CE.

III.5. Description de l'état du partenariat avec le pays partenaire et des progrès du processus d'harmonisation

Tel que prévu dans le DSRP de juin 2004, un dispositif de suivi et d'évaluation de la stratégie a été mis en place et a été actif jusqu'au début 2005, mais il a manqué de suivi au-delà.

En ce qui concerne le dialogue et la coordination entre la Commission et les États membres (EM) et le système de coordination, ce dialogue est tenu de façon régulière entre la CE et la France, seul EM présent sur place, et aussi de façon ad hoc, selon les besoins, avec les autres EM. L'harmonisation progressive de la programmation et l'alignement des stratégies avec les EM en font partie.

Pour ce qui est de la coordination avec les bailleurs de fonds et partenaires arabes, il n'existe pas de processus régulier en vue d'une harmonisation ou d'une coordination active avec les autres partenaires au développement. Cette situation est due en partie au nombre restreint de bailleurs de fonds, arabes et autres, représentés en permanence dans le pays.

Dans les secteurs de concentration de l'aide communautaire (eau/assainissement, infrastructures de transport, appui macroéconomique), il n'y a pas d'instance de concertation multilatérale. Les discussions et les échanges sont généralement bilatéraux et ont lieu lors des missions extérieures des bailleurs intervenant dans ces secteurs. Ainsi, il existe une concertation étroite entre la CE et le FMI pour le suivi du cadrage

macroéconomique et la gestion des finances publiques. Dans les domaines eau/assainissement et transport également, la CE suit de très près l'évolution des réformes structurelles et des programmes avec les partenaires concernés (BM, BAD).

La coordination est en revanche plus structurée en ce qui concerne les activités dans les secteurs sociaux. En effet, des efforts ont été enregistrés de la part du gouvernement pour renforcer la coordination avec les bailleurs, notamment avec la mise en place, en 2004, du «*groupe des partenaires pour l'éducation*». La concertation dans le domaine de l'éducation a lieu régulièrement sous la tutelle du ministère, ce qui est salué par les bailleurs. Un plan d'action 2006-2008 a été élaboré après un processus de consultation sur les résultats du plan d'action précédent, qui a rassemblé toutes les parties prenantes et qui a permis au GoD d'accéder à l'initiative de mise en œuvre accélérée (*Fast Track Initiative*). Un montant de 6,7 millions de dollars a pu être ainsi alloué par la BM pour financer ce plan d'action 2006-2008.

Dans le domaine de la santé, un autre groupe de concertation et de coordination, le «*groupe des partenaires pour la santé*», a été créé en mars 2005.

À noter également que des pourparlers en vue de la constitution d'un «*groupe des partenaires pour la gouvernance*» ont lieu et que la CE compte y jouer un rôle important afin de contribuer à la prise en considération de cet aspect transversal pour l'ensemble des programmes mis en œuvre par le GoD.

CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE

La stratégie de coopération entre la Communauté européenne et la République de Djibouti pour le 10^e FED s'aligne étroitement sur la stratégie nationale définie par le DSRP adopté en juin 2004, ainsi que sur les OMD et les objectifs du NEPAD. Cette stratégie est cohérente avec les principes et les orientations de la politique d'appui au développement de l'UE et du partenariat stratégique UE-Afrique, ainsi qu'avec les actions entreprises par la CE dans le pays dans le cadre des FED précédents. Elle tient également compte des principes d'harmonisation et de complémentarité avec les appuis fournis par les EM de l'UE et les autres bailleurs de fonds.

Pour toutes les mesures à mettre en œuvre, une attention particulière sera prêtée aux thèmes transversaux concernant le genre, l'environnement et le développement des capacités, lesquels feront partie intégrante du domaine d'intervention, afin d'en améliorer l'effet et la durabilité. Elles se feront en coordination avec les principaux bailleurs actifs dans le secteur.

Conformément aux textes et à l'esprit de l'accord de Cotonou, les ANE ont été consultés pendant la préparation de la stratégie et seront impliqués pendant sa mise en œuvre et sa revue.

Dans ce contexte, compte tenu des leçons tirées des expériences préalables et en vue de maximiser l'efficacité et l'efficience de l'appui communautaire, la stratégie repose essentiellement sur un seul secteur de concentration qui s'inscrit dans la continuation des FED précédents. Il s'agit d'un secteur où la Commission a été active dès le début de ses relations avec le pays (cf. III.1.1 supra) et où la CE dispose d'un certain avantage comparatif. Il s'agit également d'un domaine crucial pour l'avancement du pays vers les OMD et dans lequel d'importants progrès de rationalisation ont été déjà effectués.

Secteur de concentration: eau/assainissement et énergie

En ce qui concerne *la composante «eau» du secteur de concentration*, l'accès à l'eau potable demeure une priorité absolue pour la population et a été reconnu, au même titre que l'assainissement, comme un facteur primordial de réduction de la pauvreté. Ces deux éléments ont été intégrés comme tels dans le DSRP. Avec un climat aride et des ressources naturelles très chiches, à quoi s'ajoutent des systèmes d'exploitation et de gestion aux limites de leur capacité, l'alimentation en eau potable est devenue une préoccupation de premier ordre à la fois en milieu urbain et rural. Dans ce contexte, exploiter au maximum les ressources hydriques des différents bassins, et en particulier du bassin d'Ambouli, actuellement gaspillées car déversées dans la mer, constitue un élément primordial dans la recherche de la sécurité alimentaire. Techniquement, il s'agit de réduire les débits de l'oued en retenant le maximum des crues dans les parties amont du bassin versant afin de faciliter la recharge des nappes aquifères et d'augmenter les ressources pour l'alimentation en eau de

la ville et pour l'agriculture. Les retombées sur l'économie rurale, fondée sur l'élevage et l'agriculture, sont évidentes, tout comme l'impact sur l'activité économique en milieu urbain, également conditionnée par des systèmes d'approvisionnement en eau fiables et de qualité.

La composante «assainissement» (liquide et solide), de par son ampleur, constitue l'un des principaux défis environnementaux pour Djibouti et plus particulièrement pour la ville de Djibouti, qui compte 70 % de la population du pays et qui souffre des conséquences du développement rapide et incontrôlé de l'habitat collectif dans sa périphérie. Le taux d'accès à l'assainissement collectif est seulement de 25 % et uniquement dans certains quartiers. Le ramassage des déchets solides ne bénéficie qu'à une faible partie de la population. L'assainissement individuel – de type latrines sèches, puits perdus, fosses septiques – couplé aux décharges sauvages est à l'origine de pollutions du sol et de la nappe phréatique et constitue un facteur d'aggravation de la situation sanitaire tout en nuisant à la productivité des ressources humaines.

Le **développement du secteur de l'eau et de l'assainissement** a été marqué par une série de contraintes d'ordre institutionnel, organisationnel, financier et technique.

Comme indiqué (cf. point III.1 supra), dans les années 90, la CE a financé des projets pour l'eau, l'assainissement et la voirie dans les quartiers 1, 2, 3, 5 et 6 de la ville de Djibouti. Une évaluation ex post de ces projets a montré l'influence néfaste de l'absence de politique sectorielle et de la faiblesse des services techniques de l'Administration sur la mise en œuvre et la durabilité des projets.

Pour y remédier, le GoD et la CE ont souhaité, dans le DSP du 9^e FED, qu'«une approche sectorielle cohérente qui devrait aborder de manière intégrée l'ensemble des questions liées à l'eau et à l'assainissement soit mise en œuvre». Cette approche sectorielle cohérente a naturellement débouché sur la volonté d'adopter une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement (liquide) d'où la nécessité d'une structure décisionnelle unique. C'est dans ce contexte que la loi portant création de l'Office national de l'eau et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) a été promulguée (loi n°145/AN/06/5^{ème} C du 1^{er} juin 2006)

Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il regroupe les compétences jusque là dévolues, d'un côté, à l'ONED (Office national de l'eau de Djibouti) et, de l'autre, à la direction de l'assainissement du ministère de l'habitat. L'ONEAD est rattaché au ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer (MAEM), chargé des ressources hydrauliques, qui devient ainsi la seule institution de tutelle. L'ONEAD a pour mission d'assurer la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire de Djibouti.

L'objectif de la loi est de renforcer le secteur en évitant de dissocier des projets «eau» et des projets «assainissement» qui, par nature, sont complémentaires. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement du pays visant à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement, rencontrant ainsi les OMD correspondants. Les décrets d'application sont en cours d'adoption.

Dans ce même ordre d'idées, le Gouvernement a décidé de doter la Ville de Djibouti d'une nouvelle structure pour lui permettre d'accomplir plus efficacement ses compétences dans le domaine de la gestion des déchets solides. L'Office de la Voirie de Djibouti (OVD) a été créé le 8 février 2007 par la Loi n°169/AN/07/5^{ème}L. Cet Office est doté d'une personnalité juridique distincte de l'Etat et bénéficie de l'autonomie financière. Il relève de la Ville de Djibouti. Ses missions couvrent entre autres la collecte, le traitement et l'élimination des ordures ménagères et des déchets spécifiques.

Dans le cadre du 9^e FED, la CE a lancé un programme d'appui à l'application de cette nouvelle politique sectorielle et finance également des projets d'investissement dans le secteur, en profitant pour cela des projets d'exécution résultant de l'étude sur le «Plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti» élaborée par la BAD.

En ce qui concerne la *composante «énergie» du secteur de concentration*, la disponibilité d'une énergie multiforme, suffisante et bon marché constitue un élément clé de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. En effet, Djibouti ne dispose ni de ressources énergétiques conventionnelles, ni de potentiel hydroélectrique. La totalité de l'énergie est actuellement produite à partir d'hydrocarbures

importés. La dépendance totale de cette source d'énergie de plus en plus onéreuse a pour conséquence un prix du kWh qui est l'un des plus élevés du monde. Ce prix constitue un obstacle majeur à l'implantation de nouvelles entreprises et un frein à la lutte contre la pauvreté. Actuellement, seuls les ménages urbains peuvent avoir accès à l'électricité : environ 41% de la population de Djibouti-ville et 9% de la population des chef-lieu des districts est raccordée au réseau.

Dans ce contexte, le GoD souhaite développer les énergies renouvelables dont le potentiel est important. Or l'obstacle principal pour disposer d'une énergie multiforme, suffisante et bon marché provient entre autres du fait qu'aucune politique sectorielle réelle ne semble exister. Une petite étude financée en 2004 sur les fonds de l'initiative ESMAP (*Energy Sector Management Assistance Program*), supervisée par la BM, devait jeter les bases d'une nouvelle stratégie sectorielle de l'énergie à Djibouti. Or cette étude n'a jamais atteint un niveau de qualité satisfaisant, se concentrant surtout sur le diagnostic du secteur et s'arrêtant avant de vraiment proposer une stratégie d'ensemble, solide, justifiée et utilisable. Le GoD a confirmé que le besoin d'établir une stratégie sectorielle subsistait.

Certes, l'absence de politique et de cohésion du secteur n'a pourtant pas empêché le GoD de prendre une série d'initiatives, par exemple (i) le développement des sources d'énergie alternatives, notamment les énergies éolienne¹, géothermique et solaire (ii) la réalisation des projets d'interconnexion avec l'Éthiopie et le Yémen (iii), mais aucune cohérence ne semble les guider.

La mise en œuvre de cette composante serait donc à envisager dans le cadre d'un **programme sectoriel** basé sur une **stratégie énergétique nationale** comprenant: i) un **portefeuille d'actions spécifiques** visant à remplacer les combustibles fossiles, à améliorer l'accès à l'électricité issue de sources renouvelables dans les zones rurales et urbaines et à faciliter l'accès à l'énergie électrique des populations les plus démunies et (ii) la **réforme et le renforcement** du cadre institutionnel du secteur.

Une action sectorielle ainsi menée serait de nature à faciliter les financements ou cofinancements avec d'autres bailleurs, à stimuler les usages productifs et sociaux de l'énergie et à faciliter l'implication de Djibouti dans la coopération régionale sur les connexions transfrontalières d'énergie, ainsi que la préparation de projets d'investissements dans le cadre du Fonds fiduciaire du partenariat (*Facilité ACP-CE pour l'énergie*).

Objectifs globaux et spécifiques

Le choix de concentrer les appuis sur le secteur «eau/assainissement et énergie» permettra au pays de consolider les acquis du 9^e FED, en particulier sur le plan institutionnel, d'avancer dans la mise en œuvre du DSRP et de créer les conditions d'un développement durable, en tenant compte du plan national d'adaptation au changement climatique adopté par le GoD. Ces appuis bénéficieront à l'ensemble de la population, urbaine et rurale, et mettront l'accent sur l'inclusion des populations les plus démunies dans le processus d'une démocratie participative et dans la vie économique productive. Les appuis auront des effets complémentaires non négligeables sur les principaux secteurs visés par les OMD, notamment la santé et l'éducation. **L'objectif global et les objectifs spécifiques** seraient donc les suivants:

Objectif global:

¹La compétitivité croissante de l'énergie éolienne et le potentiel éolien important du pays font que le GoD a privilégié l'exploitation de cette source d'énergie. Ainsi, avec un financement de l'État, le Centre d'études et de recherches pour le développement de Djibouti a entrepris, dès 2002, un programme d'identification de sites qui disposent d'un potentiel énergétique.

Au vu des résultats obtenus, la BM a donné son accord pour financer l'installation d'un parc éolien dans la ville d'Arta à hauteur de 7 millions de dollars, avec une contrepartie nationale de 0,5 millions de dollars. Ce projet est en cours de réalisation et on compte produire de l'électricité pour l'injecter dans le réseau national à partir de 2008.

Contribuer au développement économique et social des régions ciblées et à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en assurant l'accès des populations urbaines et rurales à une énergie électrique abordable et en facilitant l'accès des ménages aux services d'eau potable et d'assainissement liquide et solide.

(a) *Composante «eau et assainissement»:*

Objectif spécifique:

Améliorer de manière régulière et durable les conditions élémentaires d'hygiène et de salubrité et l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement liquide et solide.

(b) *Composante «énergie»:*

Objectif spécifique:

Réduire le coût de production de l'énergie électrique à partir d'unités de production à source renouvelable pour faciliter l'accès des couches les plus démunies de la population et accroître la compétitivité des industries locales émergentes.

Un aspect important des programmes dans ce secteur prioritaire concerne la prise en compte de ses effets bénéfiques sur l'environnement. Des études d'impact environnemental ont été ou seront réalisées dans le cadre des études de préfaisabilité.

Secteur hors concentration

Outre la facilité de coopération technique (FCT) destinée au financement de missions d'assistance technique de courte durée pour faciliter la mise en route des programmes prévus dans le PIN, les actions dans le cadre du secteur *hors concentration* concerneront aussi **l'appui à la décentralisation** et aux ANE. Étant donné la situation de Djibouti comme carrefour d'un ensemble de pays instables et destination des **flux migratoires** qu'ils génèrent, un programme spécifique pourrait traiter cette problématique. Enfin, des **contributions aux programmes régionaux et d'appui aux APE** seraient également prévues.

La **décentralisation** constitue un axe majeur de la politique du gouvernement. En effet, ainsi qu'on l'a indiqué (cf. point II.1 supra), elle est perçue comme la condition d'un développement économique des régions et comme une continuation des efforts de renforcement de l'unité nationale, propre à apaiser les revendications qui avaient été à la base du conflit civil. Suite aux élections régionales de mars 2006, le GoD est en train d'organiser les structures administratives dans les différentes régions et districts. Dans une deuxième étape, il s'agira de compléter ce programme, qui concerne exclusivement les aspects administratifs de la décentralisation, par un programme de développement économique des régions et districts, en leur confiant la réalisation de microprojets.

Plusieurs bailleurs s'intéressent à ce secteur, en particulier la France, qui a mis en œuvre différents programmes pour appuyer Djibouti dans ses premiers pas vers la décentralisation et a prévu, dans son document-cadre de partenariat 2006-2010, un programme d'appui à la décentralisation. En tant que seul EM présent à Djibouti, la France pourra être un partenaire privilégié pour l'exécution d'actions dans ce domaine.

La consultation des ANE au cours de la programmation a permis de constater leur intérêt et leur motivation à participer à l'application de la stratégie. Compte tenu de la volonté forte d'assumer leur développement et d'améliorer leur situation socioéconomique, les ANE sont déterminés à assurer le rôle de partenaire de dialogue que leur confère l'accord de Cotonou dans les relations de coopération entre l'UE et Djibouti. Sur la base de cette vision, une stratégie d'appui cohérente avec la maturité des ANE devra privilégier l'opérationnalisation des orientations préconisées par ledit accord (structuration pour la participation au dialogue, professionnalisation et accès aux ressources pour l'autonomisation) et le développement d'une communauté de bonnes pratiques pour s'impliquer d'avantage et appuyer les interventions publiques en matière de développement socioéconomique dans le secteur de concentration comme dans d'autres secteurs porteurs (santé, éducation, environnement...)

À l'égard des **flux migratoires** dans la région de la Corne de l'Afrique, Djibouti représente un pôle attractif grâce à sa prospérité relative. Il est donc devenu une plateforme d'accueil des migrants des pays voisins

(Éthiopie, Somalie, Érythrée). Selon des estimations, près de 20 % de sa population est constituée par des immigrants qui, souvent, résident de façon irrégulière dans le pays. Dans ce contexte, la crise somalienne constitue un sujet de préoccupation. En effet, elle pourrait donner lieu à une augmentation du nombre de réfugiés somaliens qui, outre l'aspect de gestion humanitaire, serait potentiellement dangereuse pour Djibouti car elle mettrait en danger l'équilibre entre les communautés.

En tant que tel, Djibouti n'est pas un pays d'émigration régulière et rares sont les cas d'émigrés clandestins ou irréguliers dont l'origine djiboutienne est établie. Il serait plus approprié de le considérer comme une plateforme de rebond pour les candidats à l'immigration qui utilisent le pays comme une base de départ, surtout vers les pays de la péninsule Arabique et du golfe Persique et, à moindre échelle, vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

Modalités de mise à exécution

Du point de vue des *modalités d'exécution*, dans la mesure où l'on a choisi de concentrer les appuis dans un seul secteur – «eau/assainissement et énergie» – bien défini, dans lequel le FED a financé des investissements, mais aussi un appui institutionnel à la mise en place de réformes sectorielles, il y a lieu de poursuivre sur cette lancée, de mettre plus au centre la **réforme du secteur dans ses deux composantes** et de viser à terme la mise en place d'un **appui sectoriel** qui pourrait utiliser soit une **modalité «projet»**, soit une **modalité d'appui budgétaire sectoriel** si les conditions sont remplies. Cela n'exclut pas de financer éventuellement des projets ponctuels sur une partie de l'enveloppe, **sous réserve que l'appui au développement de la politique sectorielle se poursuive**. Les **conditions d'éligibilité** pour l'**appui budgétaire sectoriel** sont les suivantes: (i) une politique sectorielle bien définie est en place ou en cours d'exécution; (ii) un programme crédible et substantiel pour améliorer la gestion des finances publiques est en place ou en cours d'exécution; (iii) une politique macroéconomique orientée vers la stabilité est en place ou en cours d'exécution.

Engagements du pays partenaire

Les engagements du pays partenaire, agréés en commun, sont intégrés dans la partie 2 du présent document concernant le PIN et sont listés dans l'annexe 8 du présent document.

PARTIE 2: PROGRAMME INDICATIF

1 PROGRAMME INDICATIF

1.1 Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour le secteur de concentration identifié, le calendrier de programmation financière et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre le domaine de concentration et les autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec Djibouti sera financée à l'aide de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif:

1.2.1 10^e FED – Enveloppe A: 40,5 Mio EUR

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier dans le domaine de concentration «eau/assainissement et énergie» avec un montant représentant 85 % du total de l'enveloppe A.

Les interventions hors secteur de concentration concerneront des actions d'appui à la décentralisation et à la société civile, des contributions aux programmes régionaux et un appui aux APE, ainsi que la facilité de coopération technique, pour un montant représentant 15 % du total de l'enveloppe A.

1.2.2 10^e FED – Enveloppe B: 0,6 Mio EUR

Cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'elle ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées au plan international, ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le montant de cette enveloppe pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

1.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10^e FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. La Facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

1.2.4 10^e FED – Programme indicatif régional

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale pour l'AfOA/ESA. Elle ne fait pas partie du PIN, mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de Djibouti aux programmes envisagés dans le cadre régional.

1.2.5. Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des Actions extérieures financés sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'Instrument pour la Coopération au Développement tels que les programmes thématiques "investir dans les personnes", "acteurs non-Etatiques pour le développement", "migration et politiques d'asile", "environnement et gestion durable des ressources naturelles" et "sécurité alimentaire", ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

1.2.6. Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSP seront entrepris conformément aux provisions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec Djibouti mise en œuvre à travers le PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau pays pourra être entreprise conjointement avec des Etats Membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

1.3 Domaine de concentration

En vue de maximiser l'efficacité de l'appui communautaire, la stratégie repose essentiellement sur un seul domaine de concentration: «**eau/assainissement et énergie**»

A titre indicatif, environ 34,40 Mio EUR seront réservés à ce domaine

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis pour la composante «eau et assainissement» (liquide et solide) dans le cadre de la politique sectorielle en vigueur:

- Amélioration régulière et durable des conditions élémentaires d'hygiène et de salubrité ainsi que de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement liquide et solide.

Les principales actions prévues pour la composante «eau et assainissement»(liquide et solide) sont les suivantes:

- Poursuite de la réforme sectorielle en cours, avec notamment la mise en place d'un dialogue politique sectoriel.
- Planification coordonnée et gestion efficace d'opérations et d'investissements.
- Tarification sur la base des niveaux de consommation et des besoins.
- Dans le cadre du schéma directeur de l'alimentation en eau de Djibouti, remise en état opérationnel du réseau d'eau potable de Djibouti-ville, ainsi que des chefs-lieux des districts et populations rurales (p. ex.: Obock, Arta-Wéa)
- Remise en état opérationnel des réseaux d'assainissement liquide dans les quartiers démunis de la ville de Djibouti.
- Études et travaux d'aménagement de l'oued Ambouli pour l'exploitation intégrale de ses ressources hydriques et réalisation de forages dans les districts de Dikhil, Tadjourah et Obock.
- Approvisionnement en eau assuré par des sources durables et des technologies améliorées.

- Amélioration de l'environnement urbain et du système de collecte et de traitement des déchets de la ville de Djibouti.

La mise en œuvre pourrait utiliser soit une **modalité «projet»**, soit une **modalité d'appui budgétaire sectoriel** si les conditions sont remplies. Cela n'exclut pas le financement éventuel d'un **projet ponctuel** sur une partie de l'enveloppe, **sous réserve de la poursuite du développement de la politique sectorielle**.

Les **mesures principales en matière de politique sectorielle** à prendre par le gouvernement comme contribution à l'exécution de la stratégie de réponse pour la composante «eau/assainissement»(liquide et solide) sont:

- Appliquer la stratégie intégrée du secteur, notamment en ce qui concerne le plan opérationnel pour la restructuration de l'ONEAD.
- Poursuite de la réforme sectorielle en cours, et mise en place d'un dialogue politique sectoriel.
- Mettre en œuvre un plan d'investissement de l'ONEAD pour la réduction des pertes du réseau.
- Réaliser le plan stratégique d'assainissement et le schéma directeur de l'alimentation en eau de la ville de Djibouti.
- Établir un schéma institutionnel et financier de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation du système d'assainissement et du système de collecte et de traitement des déchets de la ville de Djibouti
- Étudier les possibilités de recyclage et valorisation énergétique de certains déchets pour réduire les consommations d'énergie fossiles.
- Appuyer et faciliter la mise en œuvre de l'aménagement de l'oued Ambouli.
- Assurer le fonctionnement technique et financier des ouvrages du secteur construits ou en cours de construction dans le cadre du 9e FED ainsi que la préparation des investissements nécessaires au maintien et au développement des ces installations.

Les engagements principaux du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux sont:

- Pour la composante «eau/assainissement»(solide et liquide), des études d'impact environnemental sont soit en cours soit déjà réalisées dans le cadre des études sectorielles.

Les **objectifs spécifiques** suivants seront poursuivis pour la **composante «énergie»** dans le cadre de la politique sectorielle à définir:

- Réduire le coût de production de l'électricité en ayant recours à des sources d'énergie renouvelables afin de faciliter l'accès des couches les plus démunies de la population à cette énergie et d'accroître la compétitivité des industries locales émergentes.

Les principales **actions** prévues pour la **composante «énergie»** sont les suivantes:

- Appui à la formulation d'une politique et d'une stratégie nationales.
- Installation d'unités de production d'énergie électrique à source renouvelable dans des localités appropriées qui couvrent la totalité de leurs besoins en électricité.
- Formation du personnel à l'exploitation et à l'entretien technique des unités de production d'énergie électrique à source renouvelable.

La mise en œuvre pourrait utiliser soit une **modalité «projet»**, soit une **modalité d'appui budgétaire sectoriel** si les conditions sont remplies. Cela n'exclut pas le financement éventuel d'un **projet ponctuel** sur une partie de l'enveloppe, **sous réserve de la poursuite du développement de la politique sectorielle**.

Les **mesures principales de politique sectorielle** à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse pour la composante «énergie» sont:

- Élaborer une **stratégie énergétique nationale** comprenant (i) un **portefeuille d'actions spécifiques** visant au remplacement des combustibles fossiles, à améliorer l'accès à l'électricité de source renouvelable dans les zones rurales et urbaines et à faciliter l'accès à l'énergie électrique des populations les plus démunies et (ii) la **réforme et le renforcement** du cadre institutionnel du secteur.
- Assurer la disponibilité de l'interconnexion avec l'Éthiopie à partir de 2010, permettant l'injection de la production d'électricité de source renouvelable.
- Finaliser les réformes au niveau de l'EDD pour améliorer les capacités de gestion.
- Assurer la formation des ingénieurs et techniciens de l'EDD (qui sera chargée de l'exploitation) et dans les localités décentralisées.
- Faciliter la coordination afin de superviser de manière conjointe et harmonisée la mise en œuvre des programmes financés par les différents bailleurs.

Les engagements principaux du gouvernement pour la prise en compte des thèmes transversaux sont:

- Pour la composante «énergie», des études d'impact environnemental sont soit réalisées dans le cadre des études financées par la BM et par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), soit à réaliser dans le cadre de l'exécution de la stratégie énergétique.

1.4 Appui budgétaire général

Le programme indicatif ne prévoit pas d'appui budgétaire général. Cependant, en tenant compte des besoins actualisés, il peut être décidé de réallouer des fonds d'autres points d'application dans le programme indicatif vers ce type d'appui. Une telle décision peut être prise sous forme d'accord spécifique entre l'Ordonnateur Principal et l'Ordonnateur National ou dans le cadre d'une revue opérationnelle, de la revue à mi-parcours, de la revue en fin de parcours ou d'une revue ad hoc.

1.5 Autres programmes

Un montant indicatif de 6,10 Mio EUR est réservé aux actions suivantes:

- **Décentralisation**: la décentralisation visera la bonne gouvernance et le renforcement des autorités locales en leur confiant la mise en œuvre de microprojets dans le cadre et en dehors du secteur de concentration, en concertation avec les communautés de base. Dans ce contexte, un volet de la composante «énergie» du secteur de concentration pourrait couvrir l'électrification des agglomérations décentralisées et des zones rurales. On pourra également prévoir des actions de renforcement des capacités des nouvelles structures décentralisées pour les appuyer dans l'exercice des compétences transférées: gestion municipale et politiques sectorielles, notamment dans le domaine de concentration.
- **Appui institutionnel aux acteurs non étatiques (ANE)**: outre les actions de renforcement des capacités, l'appui aux ANE pourrait se concentrer sur des actions appartenant à quelques **secteurs porteurs** et visant à améliorer le cadre de vie et l'accès aux services de base des populations les plus défavorisées, à savoir l'eau et l'assainissement, l'environnement, l'éducation/alphabétisation, la santé et la promotion de la femme et de l'enfant. Les décisions de financement y relatives pourront être prises sur base de l'Article 15.4 conjointement avec l'Article 4.1.d de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE
- **Facilité de coopération technique (FCT)**: en tant qu'outil pour le financement de missions d'assistance technique, la FCT permettra de faciliter la mise en route des actions prévues dans le PIN.
- **Contribution aux programmes régionaux et appui aux APE**: les interventions pourraient viser des appuis dans le cadre de l'AfOA/ESA et du partenariat politique régional de l'UE pour la paix, la sécurité et le développement dans la Corne de l'Afrique, ainsi que des appuis à l'intégration économique régionale et au développement du commerce de Djibouti, notamment en poursuivant la cohérence entre

la coopération nationale et régionale et à travers les négociations de l'APE. À ce dernier égard, la stratégie pourrait comporter des actions destinées à l'amélioration de la compétitivité et d'un environnement favorable aux investissements, au renforcement et à l'accroissement de l'intermédiation financière et au développement du secteur privé ainsi qu'à l'adaptation aux normes sanitaires et phytosanitaires. L'implication de Djibouti dans la coopération régionale appliquée au secteur des transports et de l'énergie, sera aussi recherchée, notamment en ce qui concerne les possibilités d'interconnexion, les aspects concernant la sécurité des différents modes de transport ainsi que les questions relatives à la réglementation, la gestion, les standards techniques et les systèmes de navigation aérienne.

- **Flux migratoires:** les interventions pourraient viser l'appui institutionnel et matériel aux instances nationales actives dans ce domaine: organisme national d'assistance aux réfugiés sinistrés, ministère de l'intérieur, ministère des affaires étrangères.
- Une **réserve** pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

1.6 Cadre d'intervention et indicateurs de performance

1.6.1 Secteur de concentration – Eau/assainissement et énergie – Composante «eau/assainissement»(liquide et solide)

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants en facilitant l'accès des ménages aux services d'eau potable et d'assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence et évolution des maladies d'origine hydrique. - Réduction des actions préventives prises en charge par le service d'hygiène. - Allègement des tâches pour les femmes, généralement chargées de l'approvisionnement en eau et de la propreté. - Diminution des nuisances et des conflits de voisinage dus aux installations d'assainissement autonome. - Réduction des tâches curatives des établissements de santé. 	-Indicateurs socio-économiques - Statistiques sanitaires du Ministère de la Santé	-Volonté politique de poursuivre les réformes dans le secteur eau/assainissement et engagement dans la mise en œuvre d'une stratégie en faveur des pauvres. La direction de l'eau du MAEM et l'ONEAD sont en situation de gérer efficacement l'eau et l'assainissement liquide..
Objectifs de l'intervention	Les conditions élémentaires d'hygiène et de salubrité et l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement sont améliorés de manière régulière et durable.	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de raccordement de la population urbaine au réseau d'eau potable. -Pourcentage de la population rurale disposant d'un accès raisonnable à une quantité d'eau adéquate issue d'une source de qualité acceptable. - Mortalité liée aux maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans - Taux de raccordement de la population urbaine au réseau d'assainissement. - Pourcentage de la population rurale ayant accès à un système d'assainissement. 	-Rapports d'activité des projets -Enquête-ménage - Statistiques sanitaires du Ministère de la Santé	-La situation financière des prestataires de services concernant l'eau et l'assainissement est résolue. -Une politique tarifaire équilibrée est mise en œuvre.
Résultats attendus	<u>Appui institutionnel</u> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de l'ONEAD - Mise en place des structures de gestion et coordination efficace - Soutien à la réforme de l'ONEAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification et gestion d'opérations et d'investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement de manière coordonnée et efficace. - Tarification sur la base des niveaux de consommation et des besoins. 	Rapports de l'ONEAD et du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution efficace des bailleurs. - Coordination efficace entre bailleurs.

	<u>Hydraulique urbaine et gestion des ressources en eau</u> - Réseau d'AEP de la ville de Djibouti opérationnel et fonctionnel - Amélioration de la qualité de l'eau distribuée - Aménagement intégré de l'oued Ambouli	- Réduction des pertes du réseau d'AEP de la ville de Djibouti par rapport au volume actuel. - Recensement des points d'eau et vérification de leur surveillance. - Mesures de contrôle de la nappe phréatique nourrie par l'eau réservée dans l'oued d'Ambouli. - Mesures de la qualité de l'eau.	Rapports du MAEM et de l'ONEAD.	Accords institutionnels pertinents conclus et rendus opérants. Toutes les sources de financement sont disponibles et utilisées de façon adéquate. AT disponible à temps.
	<u>Assainissement</u> - Réseau d'assainissement dans les quartiers pauvres de la ville de Djibouti opérationnel et fonctionnel - Amélioration de l'environnement urbain	- Nombre de m ³ d'eaux usées traités par les stations d'épuration. - Performance du système mesuré par le nombre des maladies d'origine hydrique. - Mesures et contrôles environnementaux prévus dans le PANE.	Rapports du MAEM, de l'OMS et du ministère de la santé.	idem

1.6.2 Secteur de concentration – Eau/assainissement et énergie – Composante «énergie»

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme	Contribuer au développement économique et social des régions ciblées et à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en assurant l'accès des populations urbaines et rurales à une énergie électrique abordable.	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de production par des sources d'énergie renouvelables. -Amélioration du niveau de vie des populations concernées. - Nouvelle structure de gestion opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Installations - Rapport de suivi de la réalisation du projet d'interconnexion BAD/Djibouti. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de l'énergie adoptée. - Réformes poursuivies au niveau de l'EDD.
<p>Objectifs de l'intervention</p> <p>NB : Il manque la séparation avec les cases précédentes, comme dans le tableau 1.6.1</p> <p>Résultats attendus</p>	<p>Réduire le coût de production de l'énergie électrique à partir d'unités de production à source renouvelable pour en faciliter l'accès aux couches les plus démunies de la population et accroître la compétitivité des industries locales émergentes.</p> <p>-Une politique et une stratégie énergétiques nationales.</p> <p>-Installation d'unités de production d'énergie électrique à source renouvelable dans des localités appropriées qui assurent la totalité de leurs besoins en électricité.</p> <p>-Formation du personnel à l'exploitation et à l'entretien technique des unités de production d'énergie électrique à source renouvelable.</p> <p>-Réduction du coût de production de l'énergie pour les plus démunis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Volume d'énergie électrique de source alternative injecté dans le réseau. - Réduction du coût de l'énergie aux consommateurs individuels comme aux industries dans les régions et villes concernées. - Augmentation du nombre d'abonnés au réseau électrique. -Taux de diminution des tarifs d'électricité en fonction de la réduction du coût de production. -Mise en place des installations de production d'énergie renouvelable. -Entretien courant effectué par le personnel local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du ministère de l'énergie et de l'EDD. -Rapports des missions de suivi -Rapports de l'EDD et du ministère de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un programme pour pallier le manque de capacité de gestion. - Disponibilité de l'interconnexion à partir de 2010 pour l'injection dans le réseau de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. -Études de faisabilité réalisées à temps. -Formation assurée. -Mise en œuvre de la stratégie adoptée.

1.7 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

1.7.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif (Mio EUR)	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Eau/assainissement et énergie	34,40	13,00	0	21,40	0	0	0
DOMAINES HORS CONCENTRATION	6,10	4,90	0	1,20	0	0	0
- Appui à la décentralisation et à la gouvernance							
- Appui institutionnel pour les ANE (0,7 Mio EUR)							
- Facilité de coopération technique							
- Contribution aux programmes régionaux et appui pour les APE							
- Flux migratoires							
Total des engagements:	40,50						
Total des engagements cumulatifs:	40,50	17,90	0	22,60	0	0	0

1.7.2 Calendrier indicatif des déboursments

	Montant indicatif (Mio EUR)	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Eau/assainissement et énergie	34,40	9,20	0,00	11,00	9,20	5,00	0,00
DOMAINE HORS CONCENTRATION	6,10	1,60	0,00	2,50	0,00	1,70	0,30
- Appui à la décentralisation et à la gouvernance							
- Appui institutionnel pour les ANE (0,7 Mio EUR)							
- Facilité de coopération technique							
- Contribution aux programmes régionaux et appui pour les APE							
- Flux migratoires							
Total des déboursements:	40,50						
Total des déboursements cumulatifs:	40,50	10,80	0,00	13,50	9,20	6,70	0,30

1.8 Chronogramme d'activités

DOMAINE DE CONCENTRATION (34,40 io EUR) Eau/assainissement et énergie	2008				2009				2010→			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	EF		PF		DF		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOMAINES HORS CONCENTRATION (6,10 Mio EUR)	2008				2009				2010→			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Appui à la décentralisation et à la gouvernance	EF		PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Appui institutionnel pour les ANE			EF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Facilité de coopération technique	PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Contribution aux programmes régionaux-APE		EF			PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Flux migratoires				EF		PF		DF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EF: Étude de faisabilité

PF: Proposition de financement

DF: Décision financière

: Mise en œuvre du programme/projet

ANNEXES

- 1. Tableau 1 : aperçu du pays
Tableau 2 : principaux indicateurs sociaux (OMD)**
- 2. Ventilation par bailleur et par secteur**
- 3. Résumé analytique du profil environnemental du pays**
- 4. Profil des migrations du pays**
- 5. Processus d'élaboration du DSP : attention particulière à l'implication des acteurs non étatiques et des autorités locales**
- 6. Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales**
- 7. Analyse de la viabilité de la dette**
- 8. Liste des engagements du Gouvernement**

Annexe 1

Tableau 1 : aperçu du pays

Superficie du pays	Population	Densité de population	Population urbaine
23 200 km ²	810.000 (2006)	35,2 habitants/km ²	703.000 (87%)

Croissance de la population : 2 % par an en moyenne, pour la période 2002-2006

Croissance de la main-d'œuvre: 2,3 % par an en moyenne, pour la période 2002-2006

Espérance de vie à la naissance 53 (2006)

Indice de développement humain: valeur : 0,494 (2004) rang : 148/177 (2006)

<i>Indicateurs macro-économiques</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB réel (millions \$US)	551	572	591	622	660	702	767
Croissance du PIB réel (à prix constant)	0.4	2.0	2.6	3.2	3	4.6	4.8
PIB nominal (millions \$US)	553	574	592	625	664	707	759
Revenu brut (millions \$US)	554	574	592	622	660	---	---
Revenu brut per capita \$US	780	808	833	870	935	995	1060
Inflation	2.4	1.8	0.6	2.0	3.1	3.0	3,6
Déficit public intérieur – hors dons (% PIB)	-1.8	-1.4	-3.7	-2.3	-2.1	---	---
Dépenses d'investissement (% PIB)	2.7	2.5	3.7	9.1	5.9	---	---
Financement extérieur du PIB (% PIB)	0.6	1.4	2.6	4.8	2.7	---	---
Dépenses éducation % budget d'investis. public	22.57	23.44	24.53	23.12	25.23	27.47	---
Dépenses santé % budget d'investis. public	11.16	10.16	9.5	9.32	10.17	9.41	---
Dép. agriculture/pêche % d'investis. public	2.61	2.11	1.41	4.18	2.14	2.59	---
Balance commerciale (% PIB)	-35.2	-31.2	-33.9	-40.7	-42.5	---	---
Balance globale (% PIB)	-3.3	-2.9	-9.3	-5.9	-3.2	---	---
Dette extérieure (% PIB)	50	50	57	63	64	57	54
Stocks des arriérés extérieurs (en millions US\$)	15	16	18	23	25	27	31
Ratio du service de la dette (% exportations)	7.1	8,7	8,8	8,6	8,6	9	---
Agriculture % du PIB	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.7	---
Industrie % du PIB	15.7	15.7	15.6	15.7	15.7	17.2	---
Services % PIB	80.7	80.7	80.8	80.6	80.6	79.1	---
Exports des biens et services % PIB	13.7	5.5	6	6	5.1	5.1	5.1
Imports des biens et services % PIB	49.1	34.2	33.3	38.3	41.7	53.5	---
Commerce % PIB	9.4	9.2	9.3	9.3	9.3	---	---
Balance commerciale (millions \$US)	-194.8	-164.4	-161	-201	-241	-251	-280

Source : (a) Rapport mondial sur le développement humain 2006, PNUD (b) Bulletin d'information Economique, 2006, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification; (c) Rapport annuel 2005 Banque Centrale de Djibouti ; (d) FMI et Banque Mondiale

Annexe 1

Tableau 2 : principaux indicateurs sociaux (OMD)

Type	Indicateurs	1990	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2015	
Inci- dence	1. Proportion de la population disposant de moins d'un USD par jour (%)	---	10	42	---	46,1	---	---	---	---	---	21	
	2. Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	---	25,7	23,8	---	20,0	...	---	---	---	---	15	
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en ‰)	175	154	124,4	---	85,0	75,0	---	---	---	---	50,00	
Résul- tats	4. Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	31,3	39	52,3	---	---	73,0	---	---	---	---	100	
	5. Taux de scolarisation en fin de cycle primaire	87,3	80,2	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
	6. Rapport filles-garçons	---	0,70	0,75	---	---	0,85	---	---	---	---	1,0	
	(a) dans l'enseignement primaire public et privé	---	0,60	0,70	---	---	---	---	---	---	---	1,0	
	(b) dans l'enseignement secondaire public et privé	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	---	56	72,8	---	85	---	---	---	---	---	---	100
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	85,0	---	---	---	50	---	---	---	---	---	---	66,0
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (%)	---	3,0	2,9	---	3,0	3,0	---	---	---	---	---	3,0
	10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (%):	---	---	88,0	---	---	---	---	---	---	---	---	100
	<p><i>Les chiffres à partir de 2006 donnent des estimations et objectifs</i> <i>Source : (a) Rapport National 2005 sur les Objectifs de Développement pour le Millénaire - PNUD</i> <i>(b) Guide de Référence sur les indicateurs de suivi du DSRP et des OMD, Djibouti, Avril 2006</i> <i>(c) Rapport mondial sur le développement humain 2006, PNUD</i> <i>(d) Banque Mondiale</i></p>												

Annexe 2 : Matrice des donateurs - Ventilation par bailleurs

Financements extérieurs pour 2005-2007				
en millier d'euros				
Multilatéral	2005	2006	2007	2005-2007
ACBF	338	236	236	733
BAD	5 627	9 667	9 667	28 462
BEI	0	0	0	849
BID	5 631	3 853	3 853	11 102
FADES	15 333	20 200	20 200	58 876
FAO	280	0	0	280
FEM	271	0	0	271
FIDA	444	591	591	1 627
FNUAD	364	480	480	1 116
IDA	11 151	12 738	12 738	33 284
Global Fund	2 689	2 689	2 689	8 067
OMS	413	0	0	413
ONUDI	142	0	0	142
OPEP	1 924	3 436	3 436	8 373
PNUD	893	342	342	1 236
PNUE	22	22	22	44
UNICEF	204	204	204	613
UA	40	0	0	40
Bilatéral				
Abu Dhabi	1 480	1 658	1 658	5 627
Arabie Saoudite	4 036	1 742	1 742	5 778
Chine	2 844	0	0	2 844
CE	7 524	17 422	17 422	46 947
USA	9 164	9 164	9 164	18 329
Ethiopie	178	0	0	178
France (AFD)	1 511	5 907	5 907	15 307
France (SCAC)	1 742	1 369	1 369	4 720
Inde	0	0	0	0
Iran	0	0	0	0
Italie	1 804	3 609	3 609	9 022
Japon	1 040	0	0	1 040
Koweït	2 973	5 951	5 951	11 898
Maroc	107	80	80	400
Autres	987	591	591	1 578
Total	81 160	101 951	101 951	279 196

Financements extérieurs pour 2007-2009				
en millier d'euros				
Multilatéral	2007	2008	2009	2007-2009
ACBF	387	0	0	387
BAD	9 267	11 289	9 822	30 378
BEI	0	0	0	0
BID	5 524	747	0	6 271
FADES	11 044	9 578	7 284	27 907
FAO				0
FEM	89	0	0	89
FIDA	444	444	444	1 333
FNUAD	0	0	0	0
IDA	13 564	7 507	787	21 858
Global Fund	4 747	2 293	0	7 040
OMS				0
ONUDI	0	0	0	0
OPEP	3 542	129	0	3 671
PNUD	164	0	0	164
PNUE	0	0	0	0
UNICEF				0
UA	0	0	0	0
Bilatéral				
Abu Dhabi	0	0	0	0
Arabie Saoudite	2 222	520	0	2 742
Chine	0	0	0	0
CE	13 120	4 489	4 444	22 053
USA	5 013	276	0	5 289
Ethiopie	0	0	0	0
France (AFD)	7 498	5 000	5 000	17 498
France (SCAC)	3 511	3 400	3 400	10 244
Inde	0	0	0	0
Iran	4 747	2 293	0	7 040
Italie	4 444	3 556	0	8 000
Japon	0	0	0	0
Koweït	9 533	12 636	2 524	24 693
Maroc	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	98 862	64 156	33 707	196 658

Annexe 2 : Matrice des donateurs - Ventilation par secteur

Secteurs d'intervention 2005/2007	
	milliers d'Euros
Agriculture	5 591
Elevage	2 822
Pêche	1 547
Hydraulique rurale	1 564
Industrie	2 000
Energie*	42 222
Eau	2 369
Urbanisme et habitat	30 782
Voiries et bâtiments	3 982
Assainissement	6 942
Infrastructures routières	37 844
Autres transport	11 733
Télécommunications	2 844
Environnement	471
Education	47 107
Santé	55 369
Action sociale	14 351
Jeunesse et sport	2 822
Gestion économique et sociale	742
Autres Gouvernance	2 596
AT multisectorielles	2 587
Divers	1 040
TOTAL	279 329

Secteurs d'intervention 2007/2009	
	milliers d'Euros
Agriculture	480
Elevage	0
Pêche	0
Hydraulique rurale	0
Industrie	0
Energie	29 649
Eau	4 444
Urbanisme et habitat	22 654
Voiries et bâtiments	0
Assainissement	0
Infrastructures routières	28 076
Autres transport	0
Télécommunications	0
Environnement	0
Education	40 867
Santé	38 143
Action sociale	3 284
Jeunesse et sport	0
Gestion économique et sociale	18 312
Autres Gouvernance	2 535
AT multisectorielles	0
Divers	8 213
TOTAL	196 658

Annexe 3 : Résumé analytique du profil environnemental du pays

1. Introduction

L'environnement est fortement dégradé à cause des rigueurs climatiques et des pratiques humaines inappropriées. Le problème de l'assainissement et de l'hygiène, outre le fait d'être un facteur d'aggravation de la situation sanitaire, est l'une des principales menaces environnementales. Des décisions et des plans nationaux de protection environnementale ont prévu divers instruments visant à préserver et réglementer les ressources naturelles. Au plan international, le pays a ratifié de nombreuses conventions. Toutefois, sur le long terme, il reste à traduire en actions concrètes ces engagements et recommandations dans une perspective de développement durable.

2. Biodiversité

Djibouti, situé à la corne de l'Afrique, bénéficie d'une façade maritime longue de 370 km. De par sa situation géographique, le pays occupe une place stratégique et privilégiée au confluent des routes conduisant vers l'Europe, le Moyen Orient et l'Asie. Ces données géostratégiques se reflètent dans la composition de ses peuplements biologiques avec une faune et flore d'origine africaine, et à affinité européenne ou asiatique.

Petit territoire de 23 200 Km², Djibouti offre une grande diversité de milieux naturels: forêts reliques abritant des genévriers et des oliviers (60 Km²) sur les chaînes montagneuses (Goda et Mbala), oasis dans les creux des oueds, plateaux présentant des steppes arborées, plaines et dépressions inondables portant des steppes ligneuses et herbeuses à graminées (1400 Km²), steppes arbustives sur la majeure partie du territoire (plus de 20 000 Km²), zones humides (lacs et résurgences thermales) parmi les plus importantes des régions arides de l'est africain, mangroves, côtes rocheuses, récifs coralliens et fonds marins de réputation mondiale.

En dépit de sa superficie réduite, le pays se caractérise par la présence d'espèces endémiques (faune et flore). En outre, les mouvements migratoires transcontinentaux (Nord-Sud, Sud-Nord) de l'avifaune en font un carrefour obligé pour des milliers d'oiseaux dont certaines espèces y nidifient, tandis que d'autres s'y reposent sur le chemin de leur migration.

Cette diversité biologique apparaît comme un réservoir de ressources variées et constitue pour le pays un atout susceptible de permettre un développement économique et social durable.

Une faible pluviométrie (150 mm/an en moyenne) et un climat rigoureux rendent cependant les écosystèmes extrêmement fragiles.

3. Dégradation de l'environnement

Absence de souci de durabilité dans la gestion des écosystèmes

Aux rigueurs climatiques naturelles s'ajoutent des pratiques humaines inappropriées au regard du réservoir de ressources biologiques disponibles. Depuis les trois dernières décennies, la dynamique des pressions exercées sur l'environnement de Djibouti a pris un caractère de plus en plus alarmant. De nombreux signes mettent en évidence les liens étroits entre la dégradation de l'environnement et l'intensification des activités humaines. Ce constat est d'autant plus affligeant que l'on n'observe pas actuellement de mesures environnementales opérationnelles capables d'inverser ou d'atténuer cette dynamique de destruction de l'environnement en cours, malgré les décisions non négligeables prises depuis 1996 par les pouvoirs publics, notamment pour élaborer des stratégies et des plans d'action en vue de la gestion de l'environnement.

Des conséquences préoccupantes pour les ressources naturelles

Les informations obtenues dans le cadre de l'élaboration du plan d'action national pour l'environnement (PANE), des stratégies nationale de lutte contre la désertification et de protection de la biodiversité biologique et enfin du plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), insistent sur le caractère préoccupant des dommages causés à l'environnement. Les

modifications quantitatives et qualitatives du couvert végétal ainsi que la détérioration du cadre de vie dans les centres urbains sont aujourd'hui des phénomènes observables sur l'ensemble du territoire.

Depuis l'indépendance de Djibouti en 1977, le phénomène de sédentarisation s'est largement amplifié. Les éleveurs pratiquent en effet de moins en moins les transhumances saisonnières.

Le désenclavement progressif des zones rurales (chemin de fer et développement des réseaux routiers) a généré une baisse de la mobilité des pasteurs nomades qui se sont implantés le long des axes de transport ou autour des points d'eau (généralement des forages et, dans une moindre mesure, des sources). Ceci a fortement réduit leur aire de nomadisme et donc les parcours habituels établis depuis des générations. Ainsi, le stationnement du bétail pendant des périodes de plus en plus longues sur les mêmes aires de parcours, le relâchement des pratiques ancestrales telles que les mises en défend des pâturages, empêchent la régénération du couvert végétal et induisent le surpâturage qui aggrave le phénomène de désertification.

En outre, la sédentarisation a suscité de nouveaux besoins chez les pasteurs nomades, créant des pressions supplémentaires sur l'environnement. Les huttes légères et faciles à démonter, confectionnées avec du matériel végétal peu consommateur en ligneux, ont été remplacées par des concessions portant des cases solides fabriquées avec des essences provenant du couvert boisé. Ceci contribue à accélérer la déforestation qui a déjà atteint un stade très critique.

Les formations forestières ne représentent plus que 0,26% de la superficie totale du pays, tandis que les surfaces boisées atteignent à peine 2,9% de celle-ci.

De plus, l'installation des habitations le long des axes routiers favorise la coupe de bois de chauffe et la confection de charbon de bois qui sont facilement acheminés vers les centres urbains, accélérant davantage la désertification des milieux naturels.

Outre la déforestation et la désertification, il convient de souligner que la destruction du couvert végétal par la dégradation des habitats naturels soulève la question de la survie d'une faune variée. Ces bouleversements qui occasionnent la destruction des habitats concourent à la régression de la faune sauvage. A terme, si des mesures de protection ne sont pas établies, de nombreuses espèces risquent de disparaître. Il n'est pas inutile de rappeler l'extinction du grand koudou qui aurait disparu aux environs de la première moitié du 20ème siècle et, plus récemment, la probable disparition du guépard.

L'intensification du braconnage risque de détruire le potentiel faunique des milieux terrestres et marins. De nombreuses espèces marines et terrestres sont touchées: les requins pour leurs ailerons qui seront revendus en Asie du Sud-est; les tortues pour leurs carapaces et leurs œufs; les dik-diks et les oréotragues, particulièrement appréciés comme animaux de compagnie.

La détérioration du cadre de vie touche de plus en plus l'ensemble du pays. Les centres urbains sont quotidiennement confrontés aux pénuries d'eau et à l'amoncellement des ordures ménagères du fait respectivement de l'insuffisance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des déchets. L'ampleur de la pollution des eaux (nappes phréatiques et côtes marines) met en péril la santé humaine. De même, les inondations conjuguées au manque d'intérêt de la population pour l'hygiène provoquent périodiquement des épidémies de paludisme, de choléra, sans compter les parasitoses intestinales endémiques.

Dans les zones rurales, la sédentarisation s'est accompagnée de changements importants dans les habitudes alimentaires, générant l'apparition des déchets ménagers. Or, contrairement aux centres urbains, les zones rurales sont totalement dépourvues de structures appropriées pour éliminer ces déchets.

4. Politiques mises en œuvre

La République de Djibouti s'est tardivement engagée dans le processus de gestion et de protection de l'environnement. Ainsi, au début des années 90, seul le rapport sur l'environnement préparé pour la participation à la Conférence de Rio constituait un outil de référence en matière d'environnement. Ce rapport ne fournissait qu'une vision partielle de l'état des ressources naturelles à Djibouti.

Insuffisance des mesures correctives

Porté par le dynamisme insufflé par la Conférence de Rio, le gouvernement a mis en place les premiers éléments indispensables à la définition d'une stratégie d'ensemble. En 1991, le Comité national pour l'environnement (CNE) a été créé comme organe décisionnel s'appuyant sur les propositions du Comité technique pour l'environnement (CTE) créé la même année et chargé de piloter la gestion de l'environnement. En 1996 est créée une Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement, placée auprès de la Primature. En 1997, le Ministère de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat a vu le jour. Enfin, depuis mai 1999, à la faveur d'un remaniement ministériel, l'environnement a été relié au ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Toutes ces mesures édictées par l'Etat rendent compte de la volonté d'inscrire la recherche d'un équilibre dans l'utilisation durable des ressources naturelles. De nombreux cadres de réflexion ont été organisés ensuite pour définir les meilleures voies d'y parvenir. Toutes les recommandations émanant de ces rencontres soulignent la nécessité de doter le pays d'une stratégie nationale de planification et de gestion de l'environnement.

Or pour l'heure, la politique de gestion des problèmes environnementaux en vigueur ne laisse guère transparaître le souci de durabilité et ne reflète pas non plus la satisfaction des besoins de la population, même si un effort de correction important a été entrepris.

5. Les perspectives

Améliorer le cadre institutionnel

Cependant, en dépit des efforts entrepris pour aménager et améliorer le cadre institutionnel, la coordination des actions en faveur de l'environnement demeure difficile en raison des chevauchements de compétences ou de conflits d'intérêts entre les différents services sectoriels concernés par la question de l'environnement.

Renforcer le cadre juridique et réglementaire

Au plan national, il existe une réelle volonté d'élaborer des instruments qui visent à réglementer les ressources naturelles. En 2001, un plan d'action national pour l'environnement (PANE) pour la période 2001-2010 a été adopté, dont l'un des objectifs majeurs est d'intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique et social. Il a été accompagné d'autres plans d'action nationaux dans des domaines spécifiques: lutte contre la désertification, protection de la biodiversité biologique.

Fin 2006, Djibouti s'est doté d'un plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Le PANA prend appui au plan environnemental sur le PANE et au plan macroéconomique sur les outils de pilotage économique définis par la loi d'orientation économique et sociale pour la décennie 2001-2010 et le DSRP.

D'autres instruments ont été finalisés ou sont en cours d'élaboration: un code minier, un code de la pêche, la loi cadre pour l'environnement, un code de l'environnement.

Certes, toutes ces mesures manifestent un engagement incontestable des pouvoirs publics, mais il a lieu de s'interroger sur les portées réelles de ces instruments et sur leurs moyens d'application qui sont à ce jour inexistantes.

Au plan international, le pays a ratifié de nombreuses conventions, sur la biodiversité, les changements climatiques, la lutte contre la désertification, la lutte contre le commerce international des espèces menacées d'extinction, notamment (cf. annexe 6 infra)

Il reste, sur le long terme, à traduire en actions concrètes les engagements pris et les recommandations préconisées dans les différents documents, par une stratégie globale et cohérente qui assurerait la préservation des écosystèmes tout en autorisant une exploitation rationnelle des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable.

Annexe 4 : Profil des migrations du pays

Les migrations constituent un sujet d'importance pour Djibouti, pour trois raisons : (a) la majorité des populations du pays sont d'origine nomade, (b) les populations de l'Ethiopie, de l'Erythrée et de la Somalie voisines de Djibouti, sont pour la majorité également d'origine nomade, et (c) ces trois pays voisins sont depuis plus d'une décennie tourmentés par l'instabilité politique et des litiges de territoires qui caractérisent l'ensemble de la politique de la sous-région. Dans le contexte géopolitique actuel, la situation à Djibouti concernant la migration est fortement dépendante de la situation de sécurité dans les pays voisins. Djibouti est devenu un pays d'accueil et a procédé au cours de ces dernières années à la naturalisation de plusieurs milliers de réfugiés et immigrants.

Djibouti représente dans cette région un pôle attractif grâce à sa prospérité relative, due entre autres à la présence des contingents militaires de plus en plus importants de la France et des Etats-Unis essentiellement. Dans cette situation, Djibouti a reçu au cours de ces dernières années autour de 30 000 réfugiés, la plupart en provenance de la Somalie. Cet afflux de migrants a aggravé la pression sur les ressources naturelles déjà précaires du pays.

En plus, au cours de la décennie passée, Djibouti est devenu une plateforme d'accueil et de distribution des migrants des pays voisins (Ethiopie, Somalie, Erythrée) qui sont attirés par la proximité des pays du Golfe, et qui choisissent le pays aussi comme base de départ pour l'Europe et l'Amérique du Nord.

Selon des estimations, près de 20% de la population de Djibouti est constituée par des immigrants, qui souvent résident de façon irrégulière dans le pays. Périodiquement, le gouvernement de Djibouti lance des initiatives pour expulser manu militari ces immigrants irréguliers. Cependant, si ce type de mesure a des conséquences à court terme, elle est globalement considérée comme un échec, en ce qu'elle ne fournit pas les résultats escomptés.

En 2004, Djibouti était classé 4^{ème} pays migratoire au monde, avec 26 réfugiés pour 1 000 habitants. Suite à la sécheresse qui a sévi dans la région de la Corne de l'Afrique en 2005, le nombre des migrants pasteurs, qui venaient des pays voisins à la recherche des pâturages, a fortement augmenté. Plusieurs dizaines de milliers des migrants sont entrés dans le pays. Cette situation a amené à une crise de sécurité alimentaire et a mobilisé le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le PAM estime qu'en 2006, environ 6.000 réfugiés resteront encore dans le pays, la plupart de la Somalie et de l'Ethiopie, et ceci malgré des programmes massifs de rapatriement surtout vers la Somalie.

Annexe 5 : Description du processus d'élaboration du DSP en insistant sur l'association des acteurs non étatiques et des autorités locales

Suite au Séminaire Régional à Bruxelles en mars 2006, la Délégation de la Commission européenne (DCE) a fait parvenir le 4 mai 2006 à l'Ordonnateur national (ON) la lettre du Commissaire Louis Michel du 25 avril 2006, dans laquelle M. Michel développe le suivi de son entretien bilatéral avec les représentants de Djibouti à ce Séminaire à propos de la programmation du 10^{ème} FED et des éléments constitutifs de la future stratégie pour le pays.

Le processus d'élaboration du DSP a été formellement entamé sur place à Djibouti, le 18 mai 2006, avec une réunion introductive avec la Direction du Financement Extérieur (DEF) qui fait fonction d'ON délégué. Dans cette réunion, les grandes lignes du processus et les orientations principales ont été présentées par la DCE.

Le 23 mai, la DEF a organisé une réunion de coordination avec la DCE et les représentants des Ministères et agences nationales concernés par la programmation. Un calendrier de travail indicatif y a été défini. La date butoir pour la remise des propositions sectorielles a été fixée au 26 juin 2006.

Par lettre du 7 juin 2006, la DCE a communiqué à l'ON le montant indicatif provisoire des ressources programmables allouées à Djibouti dans le cadre du 10^{ème} FED, ainsi que le montant indicatif provisoire des ressources programmables du 10^{ème} FED pour l'Afrique orientale, région à laquelle appartient Djibouti.

Dans les séances de travail sectorielles qui ont suivi, la DCE a diffusé des documents relatifs à la programmation du DSP, les fiches techniques et instructions concernant chaque secteur, ainsi que les documents de politique et stratégie qui orientent actuellement les actions de l'UE dans le cadre de la coopération au développement. La DCE a également préparé un canevas pour l'insertion des données, complété par une fiche d'identification de projets. Ces outils devraient faciliter le travail de préparation des dossiers sectoriels et servir à la fixation des allocations.

Des le 2 juillet, la DCE a procédé à la préparation des documents de programmation sur la base des dossiers sectoriels remis par les autorités nationales. Elle a aussi pris les mesures pour s'assurer que la fixation des allocations sectorielles faisait l'objet de l'arbitrage nécessaire au niveau du Gouvernement dans les délais impartis.

En date du 15 juillet 2006, une première version du Document de Stratégie Pays et du Programme Indicatif National 10^{ème} FED pour Djibouti a été transmise en même temps au Siège et à l'ON pour commentaires.

Les orientations générales qui se sont dégagées de l'analyse structurée (*screening*) des éléments constitutifs de la future stratégie effectuée au Siège, fin juillet 2006, ont été communiquées à l'ON en date du 20 septembre, pour leur éventuelle prise en considération en vue de la finalisation de la stratégie du 10^{ème} FED pour Djibouti.

En ce qui concerne la participation des Acteurs Non Etatiques (ANE) au processus de programmation, les premières démarches ont été entreprises le 11 mai 2006, avec une réunion avec la Direction des ONG, au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)*

Afin de pouvoir tenir un dialogue constructif, il y a été convenu d'impulser tout d'abord la structuration des acteurs non étatiques au Djibouti. A ce sujet, des réunions ont été organisées avec leurs représentants afin d'avancer dans cette structuration. Pour l'orienter, le « modèle pyramidal » de l'accord de Cotonou a été retenu. Au bout de ce processus, les ANE se sont mis d'accord sur une procédure de sélection des représentants des ANE qui participeraient au processus de programmation.

Le 30 juin a été programmé comme date pour la tenue du dialogue. Á la demande du MAECI, la séance de dialogue a été reportée au 12 juillet. Or la réunion n'a pas pu avoir lieu à cette date car les représentants des ANE n'étaient pas encore désignés. Après plusieurs reports successifs, le dialogue avec les ANE a eu lieu le 19 octobre 2006, dans le cadre d'un atelier où les ANE les plus importants et

les plus actifs étaient représentés. Des délégués des autorités nationales, notamment du MAECI, de l'Ordonnateur National, du Ministère de l'Emploi et du Ministère de l'Intérieur y ont également participé et joué un rôle actif.

L'atelier a permis de valider les grandes lignes de la stratégie de coopération pour le 10^{ème} FED. Les représentants du mouvement associatif se sont félicités de l'approche adoptée lors du 9^{ème} FED, consistant en même temps à appuyer le renforcement de capacités des ANE et à promouvoir l'exécution d'activités par les ANE dans le cadre des projets. Ils ont manifesté le souhait que cette même approche soit renforcée dans le cadre du 10^{ème} FED, lui réservant une enveloppe financière plus importante que celle du PIN 9^{ème} FED (au moins 0,6M€ dans le PIN 10^{ème} FED, contre 0,3M€ dans le PIN 9^{ème} FED)

Pour ce qui est des consultations avec la France, seul Etat Membre de l'UE présent à Djibouti, elles se sont déroulées dans le cadre du dialogue régulier entre le CE, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et l'Agence Française pour le Développement. Lors de ces consultations, on a pu constater la complémentarité entre les programmes de coopération respectifs et on a identifié les possibles synergies.

A noter que le processus de préparation du DSP 10^{ème} FED a figuré à l'ordre du jour des réunions de dialogue politique entre l'UE et Djibouti, au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui se sont tenues à Djibouti en octobre 2006 et en avril 2007. A cette occasion, les grandes lignes du DSP 10^{ème} FED ont été passées en revue par les participants à la réunion, parmi lesquels se trouvaient, entre autres, le Ministre djiboutien des Affaires Étrangères et les Chefs de Mission ou Chargés d'Affaires de plusieurs Etats Membres de l'UE et de la CE.

**A Djibouti, les responsabilités concernant les acteurs non étatiques sont réparties comme suit : le Ministère de l'Intérieur tient le registre de tous les acteurs non étatiques. Il leur attribue un certificat relatif à leur statut légal ; le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale est chargé de leur structuration et de l'appui à leur organisation ; le MAECI est chargé de représenter les acteurs non étatiques vis à vis de la communauté internationale.*

6. Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales

I. Droits de l'homme et questions connexes.

Instruments internationaux

Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

2ème Protocole facultatif se rapportant au Pacte International sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Convention relative aux droits de l'enfant.

Convention sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Conventions sur la liberté d'association et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi, sur l'abolition du travail des enfants.

Instruments régionaux

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes.

Déclaration de Grand Bay (Maurice) et plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Plate-forme africaine sur le droit à l'éducation.

Convention de l'OUA sur les réfugiés.

Protocole de Maputo proscrivant les Mutilations génitales Féminines.

II. Terrorisme et criminalité

Instruments internationaux

Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.

Protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Protocole additionnel contre le trafic de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.

Convention des Nations unies contre la corruption.

Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant une protection internationale, y compris les agents diplomatiques.

Convention internationale contre la prise d'otages.

Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime.

Protocole pour la répression d'actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale.

Protocole à la Convention concernant la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental.

Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des Aéronefs.

Convention relative à la capture illicite d'Aéronefs.

Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'Aviation civile.

Instruments régionaux

Convention Arabe de Lutte contre le Terrorisme.

Convention de l'OUA/UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

III. Armes conventionnelles et nucléaires

Traité de Non Prolifération des armes nucléaires (TNP)
Convention sur la protection physique des matières nucléaires
Traité d'interdiction complète des Essais Nucléaires.
Convention sur le marquage des explosifs plastiques aux fins de détection.

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques.

Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction.

Convention de 1980 sur certaines armes classiques et à ses protocoles I, II, III.

IV. Stupéfiants.

Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

Convention de 1971 sur les substances psychotropes.

Protocole de 1972 portant amendement de la convention unique sur les stupéfiants de 1961.

Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

V. Environnement

Convention de Ramsar sur les Zones Humides.

Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone et aux amendements (de Londres, de Copenhague et de Montréal) du Protocole de Montréal.

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

Convention sur la Diversité biologique.

Convention Internationale sur la lutte contre la désertification.

Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone.

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone.

Conventions concernant la pollution des eaux maritimes.

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Protocole de Kyoto relatif à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Convention Internationale de 1990 sur la Préparation, la Lutte et la Coopération en matière de Pollution par les Hydrocarbures.

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques relatif à la Convention sur la Diversité Biologique.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

Convention contre le commerce international des espèces menacées d'extinction,

Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.

VI. Propriété intellectuelle

Convention créant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle du 20 mars 1883, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 02 octobre 1979.

Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 09 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 02 octobre 1979.

Accord de Bangui du 2 mai 1977 instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.

7. Analyse de la viabilité de la dette

A la fin de l'année 2004, l'encours global de la dette extérieure était de 418 MUS\$ (ou 63,2% du PIB). Cette dette, contractée auprès de bailleurs multilatéraux pour 75% et pour 25% auprès de créanciers bilatéraux (dont 28 MUS\$ auprès de l'Italie et de l'Espagne), est soutenable avec un ratio de la Valeur Actualisée Nette (VAN) du stock de la dette aux exportations estimé à 145% en 2004, un ratio du service de la dette aux exportations estimé à 8,8%, et un ratio du service de la dette aux recettes estimé à 16% contre des seuils respectifs de 150%, 20%, et 30%.

L'analyse de la viabilité de la dette montre que les ratios d'endettement demeureront en dessous des seuils indiqués au cours de la période 2006-2009, avec un service de la dette sur les exportations et un service de la dette sur les recettes ne devant pas dépasser respectivement 8,1% et 13,5%. Cette analyse montre également que des déficits budgétaires plus importants que ceux retenus dans le cadrage macroéconomique, un ralentissement de la croissance et, dans une moindre mesure, des taux d'intérêts réels élevés, peuvent éroder la capacité du pays à assurer le service de la dette et conduire à un endettement excessif. La prédominance de la dette multilatérale dans le stock de la dette réduit la possibilité pour le pays de solliciter un rééchelonnement auprès du Club de Paris.

L'enjeu pour Djibouti est donc de réduire davantage les dépenses publiques non prioritaires et de conclure des accords de rééchelonnement avec les créanciers bilatéraux afin de se consacrer au paiement régulier de la dette non rééchelonnable. C'est dans ce contexte que des accords ont été conclus avec les Fonds arabes notamment l'Arabie Saoudite, le Koweït, et Abu-Dhabi. Des négociations ont été engagées avec l'Italie qui a proposé une conversion de la dette extérieure en projets sociaux et environnementaux. Une issue similaire devrait être trouvée pour les arriérés accumulés envers l'Espagne. La dette intérieure, d'un montant de 21,2 milliards de DJF à fin 2004 est constituée d'arriérés intérieurs dus aux fournisseurs de l'Etat, aux Caisses de retraite et aux agents de l'État. Un plan décennal d'apurement des arriérés a été adopté en 2002, mais les résultats ne se sont pas encore fait sentir.

ANNEXE 8 – LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

	Domaine de gouvernance	Engagements pour l'avenir
1.	Gouvernance politique/démocratique	
	- Droits de l'homme	
	- Libertés fondamentales	
	- Processus électoral	Renforcement de la transparence à travers la révision des listes électorales
	- Principes de la démocratie constitutionnelle	
2.	Gouvernance politique – État de droit	
	- Appareil judiciaire et système répressif	
3.	Maîtrise de la corruption	Poursuite des actions de contrôle de la gestion des deniers publics de la CCDB et de l'IGE
4.	Efficacité du gouvernement	
	- Capacité institutionnelle	Renforcer les structures de coordination dans la programmation économique
	- Gestion des finances publiques	Poursuivre la maîtrise rationnelle des dépenses publiques et amélioration des recettes
5.	Gouvernance économique	
	- Secteur privé/politiques favorables au marché	Renforcer le cadre juridique et institutionnel de l'environnement des affaires
	- Gestion des ressources naturelles	
6.	Sécurité intérieure et extérieure	
	- Stabilité/conflit intérieurs	Poursuivre la politique de dialogue social et de développement régional.
	- Menaces extérieures et sécurité mondiale	Poursuivre la politique de neutralité et privilégier le dialogue dans le règlement des conflits et différends dans la région
7.	Gouvernance sociale	
8.	Contexte international et régional	
	- Intégration régionale	Privilégier et promouvoir la création de l'espace régional économique (COMESA)
	- Participation aux mécanismes régionaux d'évaluation par les pairs (MAEP, par exemple)	
	- Migrations	
9	Qualité du partenariat	
	- Dialogue politique	
	- Dialogue de programmation	Poursuivre la politique participative dans le dialogue sur les stratégies de coopération
	- Acteurs non étatiques	